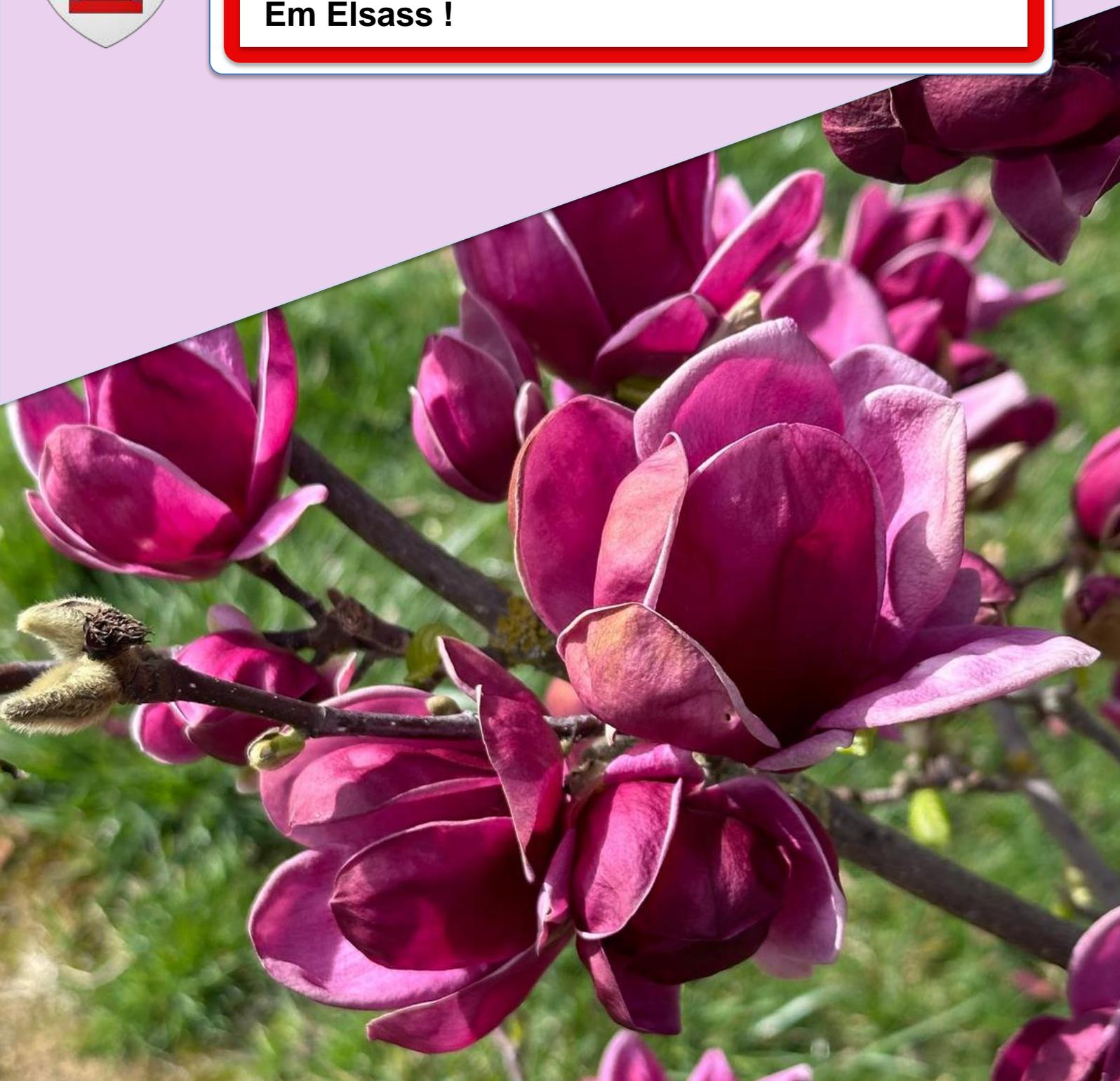




# LE PETIT MAGSTATTOIS

Em Elsass !



Printemps 2024

Le mot du Maire .....	3
Le compte rendu des conseils .....	4
Les projets en cours .....	24
Nouveau site internet pour notre village .....	26
Le Temps de Noël.....	27
Le repas des aînés.....	28
Les vœux du Maire .....	29
Etat-civil.....	30
Les Grands anniversaires.....	30
« Et si on se posait un instant ?... » .....	32
« Aimer c'est tout donner, et se donner soi-même ! » .....	34
La Chorale Sainte Cécile .....	36
L'Association Culturelle .....	38
Le Conseil de Fabrique .....	40
Amicale des Sapeurs Pompiers .....	42
Les Ptits Loustics .....	43
Les dernières nouvelles des écoles du RPID Magstatt-le-Haut, Magstatt-le-Bas et Koetzingue.....	45
Le Centre de Secours .....	52
Bien reconnaître les frelons asiatiques .....	54
Photos de nos lecteurs : .....	59

## À noter

---

- **Lundi 20 mai : Marche pèlerinage à Mariastein**  
organisée par l'Association Culturelle
- **Dimanche 23 juin : Concert, Quatuor de saxophone à l'église**  
organisé par le Conseil de Fabrique
- **Samedi 06 juillet : Fête tricolore**  
organisée par l'Amicale des Sapeurs Pompiers
- **Samedi 19 octobre : Les Folies d'Automne**  
organisées par l'Association Culturelle



## Le mot du Maire

Bien chers Magstattoises et Magstattois,

Notre commune où il fait bon vivre innove, préserve, s'engage comme vous allez le découvrir dans notre nouvelle édition du Printemps 2024.

Elle innove en mettant en place son nouveau site web communal :

<https://magstatt-le-bas.fr>

Vous y découvrirez des accès concernant le village, la mairie, la vie pratique, les associations... et pour être informé en direct de l'actualité communale, je vous invite à vous inscrire à « restez connectés » pour obtenir toutes les notifications récentes sur votre portable ou votre ordinateur. ( informations en page 26 )



Elle préserve son patrimoine en faisant des travaux d'étanchéité nécessaires et urgents sur le bâtiment mairie/salle communale, ainsi qu'en s'occupant du clocher de l'église qui nécessite des réfections de zinguerie après les récentes tempêtes de vent.

Elle s'engage en matière de sécurité : en plaçant des écluses « test » pour ralentir la circulation sur la D21, en prévoyant des travaux de voirie-trottoirs rue de Waltenheim et rue des Prés, en programmant la rénovation énergétique avec le remplacement des lampes de nos bâtiments communaux par des dispositifs leds. Elle s'engage enfin, pour participer avec le Conseil de Fabrique, la Fondation du Patrimoine et tous les donateurs à la rénovation de l'église : chauffage et réfection de la peinture intérieure.

Si nous devons penser nos projets avec attention, nous gardons néanmoins une vision optimiste sur nos capacités à faire encore progresser notre commune et à servir nos concitoyens. Ainsi le Conseil Municipal, qui s'est tenu le 15 avril, avait pour principal objet le vote du budget primitif pour l'année 2024.

Après avoir affecté les résultats excédentaires de 2023, le budget 2024 a été voté à l'équilibre à hauteur de 687 273,77 € en fonctionnement et 254 656,19 € en section d'investissement.

Nous avons accordé en subventions et en contributions 107 515 €, aux associations et notamment en faveur de notre jeunesse : au périscolaire et au SIVOSC du Gutzwiller, qui, avec l'agrandissement du regroupement scolaire, a augmenté son budget de fonctionnement.

S'agissant des taux d'imposition des taxes directes locales, pour 2024 :

- le taux de taxe sur le foncier bâti passe de 30,42% à 31,94%
- celui de la taxe sur le foncier non bâti de 75,81% à 79,60%
- le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires de 20,38% à 21,40%.

Ces augmentations permettront de conforter notre autofinancement.

Plus que jamais nous avons besoin de cohésion sociale et républicaine, d'esprit civique et de respect de l'autorité sous toute ses formes. Jamais autant de Maires n'ont démissionné de leurs fonctions que ces dernières années. Gérer une commune en faisant face aux procédures complexes et à la diminution des moyens exige de la résistance et un engagement continu pour mener à bien les projets nécessaires et se projeter dans l'avenir malgré tout.

Vous pouvez compter sur l'assurance de notre constante volonté d'agir avec responsabilité dans l'intérêt de notre village.

Je remercie les membres de la commission de rédaction, Clarisse, Christophe, Robert et vous souhaite une bonne découverte de ce nouveau bulletin.

Bonne lecture.

Ech wénsch Eich a interessants Lasa.

# Le compte rendu des conseils

### A noter

Tous les comptes rendus de Conseils Municipaux sont affichés dans leur intégralité sur le panneau d'affichage de la mairie pendant un mois. Au-delà de ce délai, ils restent consultables en mairie.

Ils sont désormais également disponibles en ligne sur notre site interne <https://magstatt-le-bas.fr> rubrique « La mairie » / « comptes-rendus du CM »

## Conseil du 23 octobre 2023 :

### LOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE POUR LA PERIODE DU 2 FEVRIER 2024 AU 1ER FEVRIER 2033 :

Le bail de chasse consenti pour 9 ans arrivera à échéance le 1er février prochain et devra être renouvelé pour la période allant du 2 février 2024 au 1er février 2033.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les propriétaires des fonds situés sur le territoire communal de la chasse ont été consultés par écrit (délai de réponse fixé au 21 août) en vue de l'abandon à la commune du produit de la location de la chasse pour la période du 2 février 2024 au 1er février 2033 :

- la décision d'abandon doit être prise expressément et à la majorité qualifiée des 2/3 des propriétaires représentant les 2/3 des surfaces chassables ;
- si la majorité qualifiée n'est pas atteinte, le produit est reversé aux propriétaires.

Les résultats de la consultation sont les suivants :

- Nombre de propriétaires concernés : 126
  - Surface totale des terrains concernés : 299 ha 68 a 48 ca
  - Nombre de propriétaires ayant décidé l'abandon : 103
  - Surface globale appartenant à ces propriétaires : 278 ha 38 a 52 ca
- La majorité qualifiée est atteinte pour l'abandon du produit de la chasse communale.

A- Fixation de la consistance du lot unique de chasse : la surface chassable a été fixée à 299 ha.

B- Mode d'attribution : le locataire actuel, M. Leclerc René, ayant renoncé à renouveler la location, il est proposé d'attribuer ce lot par appel d'offre et de fixer les critères de sélection des offres comme suit :

- o Les actions menées contre les dégâts de gibier,
- o Le prix,
- o Les éventuels projets cynégétiques

C- Gestion administrative et technique de la chasse :

A la demande du Conservatoire d'espaces naturels (CEN) Alsace de Cernay, les clauses particulières suivantes de location de la chasse sont ajoutées au cahier des charges en vigueur :

- o L'interdiction de la circulation motorisée hors des chemins ouverts à la circulation,
- o Sauf accord écrit du CEN Alsace, l'interdiction de toutes installations, travaux d'aménagement ou pratiques visant à installer, nourrir et à tirer ou maintenir artificiellement sur place les espèces chassables,
- o L'interdiction d'installer de nouveaux miradors ou autre dispositif de tir, sauf accord écrit du CEN Alsace,
- o L'interdiction de porter atteinte au couvert végétal en place, en particulier les peuplements arborés et arbustifs, y compris les lisières,
- o Possibilité d'accès à la localisation des parcelles CEN Alsace sur : [Istu.fr/sites-cen-alsace](http://Istu.fr/sites-cen-alsace).

→ LE CONSEIL MUNICIPAL décide :

- DE PRENDRE ACTE de la décision des propriétaires concernant l'abandon du produit de la location de la chasse,
- D'AFFECTER CE PRODUIT à la couverture des cotisations obligatoires pour les propriétaires à la caisse assurance accident agricole (CAAA),

## LES CONSEILS EN BREF...

- DE FIXER à 299 ha, la contenance des terrains à soumettre à la location et cela en un lot unique,
- DE PROCEDER à l'attribution du lot unique de chasse de 299 ha, par appel d'offres, qui sera publié dans un Journal d'Annonces Légales et par affichage en mairie
- DE FIXER le choix du locataire selon les critères et l'ordre suivants :
  - Les actions menées contre les dégâts de gibier
  - Le prix
  - Les éventuels projets cynégétiques
- DE NE PAS DEMANDER le plan de chasse pour le compte du propriétaire,
- DE NE PAS AUTORISER le parage des moutons de pâturage ou de vaine pâture au cours de la période du futur bail,
- DE NE PAS ADOPTER le principe des clauses particulières,
- D'APPROUVER la demande du Conservatoire d'espaces naturels Alsace de Cernay concernant les clauses particulières à ajouter au cahier des charges en vigueur,

### Conseil du 6 novembre 2023 :

#### RENOUVELLEMENT COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

La commission de contrôle est chargée de s'assurer de la régularité des listes électorales au moins une fois par an et avant chaque scrutin. Elle exerce le contrôle des inscriptions et des radiations validées par M. le Maire, peut réformer les décisions de M. le Maire et procéder à l'inscription ou à la radiation d'un électeur omis ou indûment inscrit.

Les membres de la commission de contrôle sont désignés par arrêté préfectoral pour une durée de 3 ans.

Dans les communes de moins de 1000 habitants, la commission est composée de trois membres :

- Un conseiller municipal de la commune pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle. A défaut de volontaire, le plus jeune conseiller municipal est désigné d'office membre de la commission de contrôle ;
- Un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat ;
- Un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

➔ LE CONSEIL MUNICIPAL décide D'ACCEPTER la candidature de M. LIEBY Ronan.

#### CHEMINS RURAUX : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE MAGSTATT LE BAS

M. Brunner Fabien, président de l'Association Foncière de Magstatt le Bas a déposé en mairie un devis de la Sarl Brunner Alan de Magstatt le Bas, pour la réfection d'un tronçon de 400 m du chemin dans le prolongement de la rue des Menuisiers :

- 200 m de long sur 3m50 de large sont à faire en mélangeant les matériaux existant à un liant routier,
- 200 m suivants sont juste à reprendre.

Cette réfection permettra d'éviter les coulées de cailloux vers la rue des Menuisiers.

Le devis s'élève à 9 380 € HT soit 11 256 € TTC.

L'Association Foncière demande une participation financière à la commune.

➔ LE CONSEIL MUNICIPAL décide :

- DE PRENDRE en charge, à hauteur de 6 000 € TTC, les travaux de réfection,
- DE PREVOIR au budget primitif 2024, la somme de 11 256 € TTC,
- DE CONFIER le chantier à la Sarl Brunner Alan

### RESILIATION DES BAUX RURAUX AU NOM DE LA SCEA HOFFMANN FABIENNE

La SCEA Hoffmann Fabienne de Stetten a fait la demande de résiliation des baux ruraux des terres communales. Les parcelles concernées sont la 70 pour 841 m<sup>2</sup> et une partie de la 107 pour 2 500 m<sup>2</sup>, section 14 (expiration du bail en novembre 2028).

La Chambre d'Agriculture a été contactée afin qu'un point soit fait sur cette demande.

- LE CONSEIL MUNICIPAL décide :
- DE PRENDRE ACTE de cette demande
- D'ATTENDRE l'avis de la Chambre d'Agriculture.

### DEMANDE D'ADHESION AUX TERRITOIRES D'ENERGIE ALSACE DE COLMAR (TEA) :

Dans l'intérêt de la Communauté de Communes de Sélestat et des communes de Boofzheim, Daubensand, Diebolsheim, Friesenheim, Herbsheim, Kogenheim, Rhinau, Rossfeld, Sermersheim et Witternheim, ces dernières demande à adhérer à TEA afin de lui transférer leur compétence d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité ;

- LE CONSEIL MUNICIPAL décide :
- D'EMETTRE un avis favorable a l'adhésion,
- DE DEMANDER aux Préfets (Bas-Rhin + Haut-Rhin) d'acter la modification du périmètre de TEA.

### AMENAGEMENT DE SECURITE SUR LA RD 21 – MISE EN PLACE D'ECLUSES:

Nous avons été destinataire d'un premier devis des Etablissements Signature de Rixheim, pour la mise en place d'écluses afin de sécuriser la traversée des rues de Koetzingue et Charles Zumstein, dans le but de réduire la vitesse excessive sur la RD 21.

Le chantier porte sur deux phases,

- une phase test sur plusieurs mois d'un montant de 4 350,00 € HT soit 5 220,00 € TTC
  - puis une phase définitive d'un montant de 4 376,00 € HT soit 5 251,20 € TTC
- Reprise de différents marquages et la pose de 2 silhouettes : 3 814,08 € HT soit 4 576,90 € TTC.

La commission communale a étudié le devis et les plans du projet fournis par la société, le 28 août. Des propositions, à ajouter au projet, ont été faites, prévoir :

- un marquage au sol en amont des bandes STOP du carrefour,
- agrandir le marquage au sol central afin que les véhicules serrent les trottoirs en arrivant au carrefour,
- un marquage au sol avec pose de plots au niveau des passages piétons du carrefour,
- le marquage au sol de la piste cyclable à l'arrière des écluses peut-il être réduit à 1 m ?
- un projet marquage piste cyclable sur toute la traversée a été soulevé.

Un mail a été adressé à la société Signature afin qu'un nouveau chiffrage soit fait : A ce jour, pas de réponse.

La société MSR de Sainte-Croix-en-Plaine a été consultée afin d'avoir un second avis et tenir compte des propositions de la commission communale.

Le chantier porte sur deux phases,

- une phase test sur un mois d'un montant de 3 255,61 € HT soit 3 906,73 € TTC
  - puis une phase définitive d'un montant de 6 735,26 € HT soit 8 082,31 € TTC
- Reprise de différents marquages et la pose de 2 silhouettes : 3 992,00 € HT soit 4 790,40 € TTC.

Un technicien de la CEA, M. Finck, nous a fait différentes observations et conseils concernant le projet qui porte sur une route départementale. Le projet pourra bénéficier d'une aide financière au titre des amendes de police sur les différents marquages et les silhouettes (environ 35 % du montant HT).

Le dispositif prêt gratuit d'un radar pédagogique par la Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin (DDT) a été évoqué. Ce dispositif peut être mis en place en même temps que la phase test des écluses.

→ LE CONSEIL MUNICIPAL décide :

- DE CONFIER le chantier de sécurisation de la RD 21 à l'entreprise MSR avec une phase test de un mois,
- DE CHARGER Monsieur le Maire de faire une demande de prêt d'un radar pédagogique auprès de la DDT,
- DE CHARGER Monsieur le Maire à demander les dossiers d'aides financières.

### URBANISME – PERMIS DE CONSTRUIRE – DECLARATIONS PREALABLES

#### Permis de construire :

Mme Bissel Sylvie, domiciliée 7b rue des Menuisiers, a déposé une demande de permis de construire, pour la construction d'un garage de 88 m<sup>2</sup>, section 15, parcelle 152, d'une contenance de 3017 m<sup>2</sup>.

Le dossier a été accordé le 18 septembre 2023.

#### Déclarations Préalables :

M. Wary Denis, domicilié 15 rue du Chanoine Kessler, a déposé une déclaration préalable le 13 août 2023, pour la démolition du barbecue maçonné et construction d'un petit abri de 3m x 2m en structure alu gris anthracite avec toiture fixe et châssis fixe sur 3 côtés, section 12, parcelle 64, (superficie de 2423 m<sup>2</sup>).

Le dossier est accordé le 12 septembre 2023.

Sunology de Saint-Herblain a déposé une déclaration préalable le 31 août 2023 au nom de Mme Bernard Jessica, domicilié 10 rue de l'étang, pour l'installation de panneaux photovoltaïques, section 10, parcelle 444, d'une superficie de 699 m<sup>2</sup>.

Le dossier a été accordé le 5 septembre 2023.

M. Doerenbecher Aubin, domicilié 12 rue de l'Etang a déposé une déclaration préalable le 9 octobre 2023 pour l'installation de panneaux solaires, section 1, parcelles 421, 430, 445, 446, d'une superficie de 3316 m<sup>2</sup>.

Le dossier a été accordé le 23 octobre 2023.

### PROJETS A REALISER :

#### Remerciements :

M. le Maire souhaite remercier :

- la participation des membres du conseil municipal à la journée citoyenne du samedi 23 septembre.

Ce fut une journée très productive ;

- les membres du conseil municipal, pour le service, lors de l'organisation par la mairie du verre de l'amitié à l'occasion de la passation de commandement entre les lieutenants Wilhelm Mathieu et Ducourtoux Joël, le samedi 28 octobre 2023.

#### Armistice 1918 :

Monsieur le Maire propose le dépôt d'une gerbe, le samedi 11 novembre à 11h.

#### Temps de Noël :

Installation des étoiles de Noël le mercredi 29 novembre 2023, la nacelle est organisée.

Le vendredi 1er décembre 2023 à partir de 17h30, organisation du Temps de Noël, place de l'église. L'information figure dans le prochain bulletin communal.

Mme Sutter Christine, adjointe, propose de refaire de la soupe. La mairie offre les manalas et le chocolat chaud. M. Graber Luc, conseiller, s'occupera de la décoration de la place.

#### Repas des Séniors :

Trois traiteurs ont été consultés pour l'organisation du repas des seniors dans la salle communale. Les traiteurs, Bolmont de Blotzheim, Eckert de Hégenheim, Bringel de Guewenheim, les menus varient entre 42 et 56 € par personne sans le service et entre 53 et 79 € par personne avec le service. Il faut prévoir la boisson, la préparation de la salle ainsi que le nettoyage en supplément.

→ Le repas des séniors est organisé le dimanche 10 décembre 2023, au restaurant au Cheval Blanc de Diefmatten. Le covoiturage sera proposé.

### Vœux du Maire :

M. le Maire propose de modifier la date de l'organisation des vœux du vendredi 26 au 19 janvier 2024 à partir de 18h. En effet, le Président de Saint-Louis Agglomération a annoncé sa volonté de réorganiser les vœux du Président de la SLA et cela, le vendredi 26 janvier 2024.

### Travaux école maternelle :

Suite à des infiltrations importantes d'eau de pluie dans les locaux de l'école maternelle, le SIVOSC des deux Magstatt a mandaté la société Banzet afin de procéder au remplacement de la verrière et rendre la toiture de l'école maternelle à nouveau étanche. Après le remplacement du pare-vapeur qui était indispensable, une dernière fuite subsistait au niveau de la cheminée. Cette réparation génère un surcoût important, qui ampute le solde du prêt fait par le SIVOSC. Il reste la phase embellissement à réaliser car les infiltrations d'eau ont fait de gros dégâts au niveau des toilettes ainsi que du pas de porte à l'entrée de la salle de classe.

### Statuts du nouveau SIVOSC :

Après le Regroupement Pédagogique Intercommunal Dispersé (RPID), mis en place pour la rentrée 2023 et permettant d'accueillir les enfants de la commune de Koetzingue dans nos écoles, il est indispensable de mettre de nouveaux statuts en place ainsi qu'une nouvelle clé de répartition des frais de fonctionnement. Les Maires des communes des deux Magstatt et de Koetzingue, travaillent activement sur le sujet.

### La Brigade Verte :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'un certain nombre de mesures demandées par la motion prise le 23 janvier 2023, en soutien à la Brigade Verte, ont été acceptées par le gouvernement.

### Canalisation :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il existe une canalisation recevant les eaux de pluie et le trop-plein de la réserve d'eau du Centre de Secours et qui traverse ensuite les terrains de M. Bissel Gérard. Cette canalisation, avec le temps, se bouche en raison d'un dépôt de calcaire. Il en résulte un écoulement d'eau important vers la ferme Bissel. M. Wilhelm Mathieu est intervenu durant ce printemps pour un débordement d'eau ; il a réussi à percer provisoirement le bouchon de calcaire. M. le Maire précise qu'il faudra contacter une entreprise pour intervenir sur cette canalisation et résoudre le problème.

## Conseil du 11 décembre 2023 :

### LOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE POUR LA PERIODE DU 2 FEVRIER 2024 AU 1ER FEVRIER 2033

La Commission Communale Consultative de la Chasse s'est réunie lundi 11 décembre, suite au dépôt de trois plis en mairie :

- Le pli n°1 : candidature de M. Bilger Christian, de Helfrantzkirsch, actuellement détenteur de la chasse communale de Waltenheim
- pli n°2 : candidature de M. Almy René, de Uffheim, actuellement détenteur de la chasse communale de Uffheim.
- pli n°3 : candidature de M. Goepfert Jean-Jacques de Rixheim, membre actif de l'Amicale de Chasse Alsace-Hardt de Bartenheim.

Les trois dossiers étant complets, la commission de dévolution a procédé à l'ouverture de l'enveloppe comportant une lettre d'engagement, le prix proposé annuellement, la liste des permissionnaires, associés et sociétaires, un acte d'engagement, dans lequel le candidat s'engage à signer le contrat de location dans les conditions présentées.

La commission de dévolution sélectionne l'offre de candidature n°2.

→ LE CONSEIL MUNICIPAL décide :

- D'ACCEPTER la candidature de Monsieur ALMY René de Uffheim,

## LES CONSEILS EN BREF...

- D'ATTRIBUER le lot unique d'une contenance de 286 hectares dont 23 hectares de forêts, de la chasse communale pour une durée de 9 ans, (2 février 2024 - 1er février 2033) pour un loyer annuel de 1 500 €, [REVISION TARIFAIRE DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE RISQUE « PREVOYANCE »](#) (cf. [compte-rendu complet](#))

Pour assurer la continuité et la pérennité de la convention de participation pour le risque « prévoyance », le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a ainsi décidé, après consultation du Comité Social Territorial, d'accepter la proposition d'augmentation tarifaire au 1er janvier 2024 :

- au titre de la sinistralité, de 15 % des garanties incapacité, invalidité, perte de retraite pour le niveau de couverture actuelle avec un remboursement des indemnités journalières à hauteur de 95 %,
- au titre de l'impact de la réforme des retraites, de 2 % des garanties incapacité, invalidité et décès.

→ LE CONSEIL MUNICIPAL décide :

- DE PRENDRE ACTE des nouveaux taux de cotisations applicables au 1er janvier 2024 :

	Niveau d'indemnisation	Taux en vigueur jusqu'au 31/12/2023	Taux au 01/01/2024
<b>Incapacité</b>	95 %	0,70 %	<b>0,82 %</b>
<b>Invalidité</b>	95 %	0,37 %	<b>0,44 %</b>
<b>Perte de retraite</b>	95 %	0,54 %	<b>0,62 %</b>
<b>Décès / PTIA</b>	100 %	0,33 %	<b>0,34 %</b>

### LES RAPPORTS 2022 DE SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

a- sur le prix et la qualité du service public d'eau potable :

b- sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif :

c- sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets :

→ LE CONSEIL MUNICIPAL décide :

- DE PRENDRE ACTE du dépôt en mairie des différents rapports d'activité 2022,
- DE TENIR à disposition du Conseil Municipal et du public les rapports.

### DESIGNATION DE MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS, REPRESENTANT LA COMMUNE AU SEIN...

a- du Comité Syndical Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux de la Brigade Verte :

La brigade verte a pour mission de surveiller, de protéger les espaces naturels, et préserver le patrimoine naturel, rural et urbain sur le territoire des communes adhérentes.

Les gardes interviennent dans de nombreux domaines tels que la surveillance des axes de circulation, le dépôt sauvage d'immondices, la protection des animaux sauvages et domestiques, les nuisances sonores et olfactives....

Suite à l'adoption de nouveaux statuts du Syndicat Mixte en date du 24 octobre 2023, il est demandé au conseil municipal de désigner ou confirmer le maintien des membres actuellement en place.

→ LE CONSEIL MUNICIPAL décide LE MAINTIEN DES MEMBRES EN PLACE soit :

- délégué titulaire Madame SUTTER Christine, 3ème adjointe,
- délégué suppléant Monsieur LIEBY Ronan, conseiller municipal

b- du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire des deux Magstatt (SIVOSC) :

Le Sivosc étant en cours de révision des statuts suite à la création du RPID des communes de Magstatt le Bas, Magstatt le Haut et Koetzingue il est demandé de nommer deux délégués suppléants en plus des trois délégués titulaires déjà en place.

### → LE CONSEIL MUNICIPAL décide DE NOMMER :

- délégués titulaires : Monsieur FUCHS Serge, Maire,  
Madame SUTTER Christine, 3ème adjointe,  
Madame SPITTLER Anne, conseillère municipale
- délégués suppléants : Monsieur WILHELM Mathieu, Adjoint  
Monsieur ANASTACIO Robert, Adjoint

### REGLEMENTATION INTERIEURE DE L'AIRE DE JEUX DE L'ECOLE CHARLES ZUMSTEIN

#### Article 1 - REGLEMENT

L'aire de jeux de l'école constitue un espace public, placé sous la protection et la surveillance de l'autorité municipale.

Chaque usager est garant du maintien en l'état et du bon fonctionnement des jeux et des espaces verts publics.

Le présent règlement organise et réglemente l'utilisation de l'aire de jeux de l'école, composée d'une structure de jeux, d'un jeu ressort, d'une balançoire, de paniers de basket, d'un terrain de foot avec deux buts, une table de ping-pong, d'un filet à badminton ou volleyball.

#### Article 2 - ACCES

L'accès à l'aire de jeux de l'école et à ses structures est entièrement libre. Les enfants fréquentant les aires de jeux restent sous l'entière responsabilité de leurs parents ou de toute autre personne les accompagnants, lesquels doivent notamment veiller à ce que le mode d'utilisation des jeux et la tranche d'âge auxquelles ils sont adaptés soient respectés.

Le site est accessible tous les jours y compris le week-end en dehors des horaires scolaires comme suit :

Du 1er avril au 7 juillet de	10h à 20h
Du 7 juillet au 31 août de	10h à 21h
Du 1er septembre au 31 octobre de	10h à 20h
Du 1er novembre au 31 mars de	10h à 17h

Il est interdit d'accès avant et après les heures indiqués ci-dessus.

La mairie se réserve le droit à tout moment de modifier ce règlement ou les horaires d'accès pour garantir les conditions de bonne utilisation, d'entretien et de respect du voisinage (nuisances sonores).

Les enfants de moins de 10 ans doivent obligatoirement être accompagnés par leurs parents ou se faire accompagner par un adulte.

#### Article 3 - DEGRADATIONS

En cas de dégradation du site, du matériel, mis à disposition, et/ou en cas de non-respect du présent règlement, la mairie de Magstatt le Bas se réserve la possibilité de porter plainte contre le ou les contrevenants et d'engager les actions judiciaires pour obtenir réparation. En outre, la mairie de Magstatt le Bas pourra interdire l'accès à l'aire de jeux à tout contrevenant.

Le non-respect des règles de bon usage de l'aire peut entraîner sa fermeture temporaire.

#### Article 4 - ANIMAUX

Les animaux de compagnie de toutes races (chiens, chats, nouveaux animaux de compagnie) sont interdits, même tenus en laisse. Ceux qui y seraient trouvés errant seront conduits en fourrière dans les conditions réglementaires.

Cet article ne s'applique pas aux chiens accompagnants les personnes malvoyantes ou handicapées.

#### Article 5 - TENUE ET COMPORTEMENT

Le public doit conserver une tenue décente et un comportement conforme aux bonnes mœurs et à l'ordre public.

L'accès à l'aire de jeux de l'école est interdit à toute personnes en état d'ivresse manifeste, sous l'emprise de stupéfiants, ou dont la tenue ou le comportement est susceptible d'être une source directe ou indirecte de gêne aux autres usagers.

### Article 6 - PROPETE

Le public est tenu de respecter la propreté de l'aire de jeux de l'école. Les détritrus doivent être déposés dans les poubelles prévues à cet effet.

### Article 7 - VEHICULES

Toute circulation ou stationnement de véhicules à moteur thermique ou électrique (automobiles, cyclomoteurs, trottinettes, quads, segways, skateboard, overboards...) est interdite dans l'enceinte.

Toute circulation en skateboard est interdite dans l'enceinte.

Toute circulation de cycles, tricycles, rollers est autorisée sur la partie en macadam, le stationnement des cycles et tricycles est autorisé à l'endroit prévu à cet effet.

Sont autorisés à stationner et à circuler à une vitesse de 10 km/h, les véhicules de secours, les véhicules des services municipaux, les véhicules de livraison ayant obtenu une autorisation spéciale de la mairie.

### Article 8 – INTERDICTIONS

Au sein de l'aire de jeux, il est formellement interdit :

Du fumer ;

D'introduire ou de consommer de l'alcool ;

D'introduire ou de consommer des produits stupéfiants ;

D'introduire des contenants en verre ;

De laisser couler, répandre ou jeter sur les aires de jeux des substances susceptibles de nuire à la salubrité et à la sécurité publique ou d'incommoder le public ;

D'allumer un feu ;

De faire des inscriptions ou apposer des affiches sur les jeux, bancs, poubelles ainsi que sur les arbres ou tout autre ouvrage de l'aire de jeux ;

Détériorer les arbres, arbustes, plantes et fleurs ;

Grimper aux arbres ;

Emettre des bruits gênants par leur intensité ou leur durée, leur caractère agressif ou répétitif (appareils sonores, instruments de musique...);

De modifier ou de rajouter, même de façon provisoire, toutes sortes d'obstacles de structures de matériel variés ;

De laisser des détritrus ;

D'introduire des engins dangereux ou armes de toutes catégories (pétards, feux d'artifice, armes de toute nature, bâtons, couteaux, pistolets à billes, armes d'air soft, frondes...).

L'obtention d'une autorisation spéciale délivrée par la mairie de Magstatt le Bas est nécessaire pour l'organisation d'un repas ou d'un évènement par une association du village, l'école ou la mairie.

### Article 9 – RESPONSABILITE

La mairie de Magstatt le Bas décline toute responsabilité en cas d'accident dû à une mauvaise utilisation des structures ou en cas de non-respect du présent arrêté.

En cas de circonstances exceptionnelles, notamment météorologiques ou pour tout autre motif d'intérêt général, en particulier des raisons de sécurité, l'accès à l'aire de jeux de l'école peut être interdit partiellement ou totalement. Les usagers devront se conformer aux dispositifs (pancartes, clôtures) mis en place par la mairie de Magstatt le Bas.

En cas d'accident, les témoins doivent contacter :

1- Les secours par téléphone

○ SAMU 15,

○ POMPIERS 18,

- GENDARMERIE 17,
  - SMS pour les personnes sourdes et malentendantes au 114.
- 2- La mairie aux heures ouvrables.

Tout accident ou dommage survenu dans l'aire de jeux de l'école doit être déclaré en mairie.

### Assurance responsabilité civile :

Chaque usager doit être assuré pour tout accident dont il serait victime ou pour tout accident qu'il causerait à autrui.

### Article 10 – SANCTIONS

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

### Article 11 – RECOURS

Conformément à la législation en vigueur, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

→ LE CONSEIL MUNICIPAL décide :

- D'APPROUVER le règlement intérieur de l'aire de jeux de la cour de l'école Charles Zumstein,

### COMPOSITION DE LA « CONFERENCE REGIONALE DE GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE REDUCTION DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS »

La loi du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux a remplacé la Conférence des SCoT par une « Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols ».

Les évolutions proposées pour la composition de cette Conférence sont les suivantes :

- Evolution du nombre de SCoT représentés : de 5 à 10 SCoT ;
- La Conférence régionale de gouvernance en Grand Est serait ainsi composée de 64 membres.

La loi du 23 juillet 2023 impose un avis conforme des EPCI et communes sollicitées dans un délai de 6 mois suivant la promulgation de la loi.

→ LE CONSEIL MUNICIPAL décide :

- D'EMETTRE un avis favorable sur la composition de la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols telle que proposée par la Région Grand Est,
- DE DEMANDER la prévision de suppléances, en cas d'indisponibilité du représentant ciblé dans la composition par collègues,
- DE TRANSMETTRE cette délibération à M. le Président du Conseil Régional de la Région Grand Est.

### PRESENTATION D'UN PROJET DE RENOVATION DE L'EGLISE

M. Wary Denis, trésorier du conseil de fabrique, présente au conseil municipal l'étude de faisabilité du renouvellement du chauffage de l'église, établie par le bureau d'étude Goullioud de Cailloux /Fontaines (69). Plusieurs modes de chauffages ont été étudiés par le bureau d'étude :

- 1- rayonnant par lustres dont l'énergie nécessaire est l'électricité,
- 2- par air diffusé, avec fioul ou gaz,
- 3- par microcentrales de traitement d'air CTA enfouies, avec électricité, fioul ou gaz,
- 4- plancher et caniveaux chauffants hydrauliques, avec électricité, fioul ou gaz,
- 5- banc chauffants, avec électricité,
- 6- moquette ou plancher électriques, avec électricité.

Seuls les trois premiers projets sont adaptés à notre église.

La solution 1 propose un mode de chauffage rayonnant électrique (lustres et panneaux rayonnant) et nécessite des frais investissement de 27 000 € HT et de fonctionnement et entretien de 400 € TTC/an.

## LES CONSEILS EN BREF...

La solution 2 propose un mode de chauffage air diffusé (un générateur air chaud au fioul) et nécessite un investissement de 80 000 € HT et des frais de fonctionnement et entretien de 1 300 € TTC/an.

La solution 3 propose un mode de chauffage par micro CTA enfouies au fioul et nécessite un investissement de 176 000 € HT et des frais de fonctionnement et entretien de 4 100 € TTC/an.

Le Conseil de Fabrique a étudié les différentes possibilités : le choix du chauffage par air diffusé semble le plus approprié pour répondre aux besoins de l'église, soit un investissement de 80 000 € HT.

Il est également prévu des travaux de comblement des fissures très nombreuses dans notre église et d'embellissement intérieur ; une estimation a été réalisée à 60 000 € HT (700m<sup>2</sup> X 85 € HT).

L'intégralité du chantier est estimée à 150 000 € HT soit 180 000 € TTC. Le Conseil de Fabrique propose une participation financière de 75 000 € et propose que d'autres contributeurs soient sollicités tels que la commune, l'état, le département, la région, l'association culturelle, l'organisation d'un mécénat financier.

→ M. le Maire propose au Conseil Municipal de réfléchir à ce projet, d'en mesurer l'impact financier sur le budget communal et de revoir ce point lors de prochaines réunions.

### URBANISME – PERMIS DE CONSTRUIRE – DECLARATIONS PREALABLES

#### Déclarations Préalables :

La Sarl Brunner Alan du 3 Breiterweg a déposé une déclaration préalable le 23 octobre 2023 pour l'installation de panneaux photovoltaïques en surimposition à la toiture des hangars, section 12, parcelle 51, d'une superficie de 3116 m<sup>2</sup>.

Le dossier est accordé le 9 novembre 2023.

Monsieur Sutter Julien, domicilié 28 rue de la Libération a déposé une déclaration préalable le 6 novembre 2023 pour l'installation de panneaux solaires, section 12, parcelle 120, d'une superficie de 1082 m<sup>2</sup>.

Le dossier a été accordé le 20 novembre 2023.

### PROJETS A REALISER :

#### Remerciements :

Remerciements à Mme Sutter Christine, adjointe et M. Graber Luc, conseiller pour l'organisation du Temps de Noël, ainsi qu'à M. Bissel Christophe, conseiller, pour ses recherches, auprès de Saint-Louis Agglomération, de la législation concernant le droit à l'image. Une affiche a été élaborée et à mettre en place lors des manifestations organisées par la mairie.

#### Vœux du Maire :

Organisation des vœux du vendredi 19 janvier 2024 à partir de 18h. Il est proposé de prévoir un diaporama et l'intervention de la chorale pour 2 à 3 chants.

#### Radar pédagogique :

Une convention de prêt d'un radar pédagogique a été signée avec la préfecture pour le prêt d'un radar pédagogique du 15 janvier au 12 février 2024.

#### Révision du schéma des pistes cyclables :

La piste cyclable, planifiée par le schéma directeur de Saint-Louis Agglomération (SLA), est arrivée à Stetten. Le contexte économique contraint SLA à revoir ses objectifs financiers dédiés notamment aux pistes cyclables. Ainsi notre commune rentre dans le plan de révision de ce nouveau schéma directeur :

Programmation :	Uffheim/Magstatt le Bas	2026/2032
	Magstatt le Haut/Magstatt le Bas	après 2032
	Magstatt le Bas/Koetzingue	après 2032
	Stetten/Magstatt le Bas via Kappelen/Uffheim	après 2032

### Périscolaire :

Mme Spittler Anne, conseillère et présidente du périscolaire les petits loustics depuis 7 ans informe le conseil municipal de son choix, pour raisons professionnelles, de se retirer des fonctions de présidente du périscolaire à partir du 31 décembre 2023. Madame Méron Aurore, est la nouvelle présidente.

### Statuts du nouveau SIVOSC :

Après le Regroupement Pédagogique Intercommunal dispersé (RPID), mis en place pour la rentrée 2023 et permettant d'accueillir les enfants de la commune de Koetzingue dans nos écoles, de nouveaux statuts sont en cours de rédaction avec une nouvelle clé de répartition des frais de fonctionnement. Les statuts sont à l'examen auprès du Préfet.

### Rue d'Uffheim :

M. Wary Denis, conseiller, informe le conseil municipal de la demande faite par M. Bilger Roger, de pose de deux grilles le long du trottoir à proximité de sa propriété sise 9 rue d'Uffheim. Nous ferons suivre cette demande auprès des services concernés de Saint-Louis Agglomération.

## ACCEPTATION DE TROIS CHEQUES

### a- Ristourne de cotisation 2022 émanant de la Ciade :

Notre assurance la Ciade a adressé à la mairie un chèque d'un montant de 163 € correspondant à la ristourne de 5 % sur notre cotisation 2022.

### b- Correspondant à la participation financière d'un menu à l'occasion du repas des seniors 2023 :

La famille Zurlinden Charles a adressé à la mairie un chèque d'un montant de 50 € correspondant au repas supplémentaire commandé lors du repas des seniors du dimanche 10 décembre 2023.

### c- Kirchhoffer Bois de Bartenheim, pour le prélèvement de 3 chênes et 2 frênes :

Les établissements Kirchhoffer bois de Bartenheim ont procédé au prélèvement de 3 chênes et 2 frênes dans la forêt communale, pour un montant de 2 512,89 € TTC.

→ LE CONSEIL MUNICIPAL décide D'ACCEPTER ces chèques et de les verser au budget primitif 2024.

## Conseil du 12 février 2024 :

### PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE FORFAITAIRE

→ LE CONSEIL MUNICIPAL décide D'INSTAURER la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire aux agents pouvant en bénéficier (cf. compte rendu complet)

### TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SECURITE SUR LA RD21 – MISE EN PLACE D'ECLUSES

Les missions phases test et définitif ont été confiées par délibération du conseil municipal en date du 6 novembre 2023, à la société MSR de Sainte-Croix-en-Plaine, il est nécessaire de prévoir la somme de 16 779,44 € TTC au budget primitif 2024.

→ LE CONSEIL MUNICIPAL décide :

- DE REALISER l'opération de sécurisation de la RD 21,
- DE CONFIER le chantier à l'entreprise MSR avec une phase test portant au moins sur un mois,
- DE L'INSCRIPTION de la somme de 20 000 € au budget primitif 2024,
- DE CHARGER M. le Maire de faire une demande de prêt d'un radar pédagogique auprès de la DDT,
- DE CHARGER Monsieur le Maire à demander les dossiers d'aides financières.

### LUTTER CONTRE LES DECHETS ABANDONNES

En application de la responsabilité élargie des producteurs, les producteurs, importateurs ou personnes responsables de la première mise sur le marché de produits commercialisés dans des emballages peuvent transférer leurs obligations en matière de prévention et de gestion des déchets d'emballages ménagers à un éco-organisme titulaire d'un agrément à cette fin. Ce dernier perçoit des contributions de ses adhérents qui lui permettent notamment de financer les collectivités territoriales qui assurent le nettoyage des déchets d'emballages ménagers abandonnés.

Le Cahier des charges d'agrément de Citeo a été modifié notamment pour encadrer la prise en charge des coûts visant au nettoyage et à la réduction des déchets abandonnés sur l'espace public.

Citeo a élaboré une convention-type : la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus, proposée à toutes communes et groupements de communes à fiscalité propre ayant en charge le nettoyage des déchets.

Considérant l'intérêt que présente la commune de Magstatt le Bas pour la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus proposée par Citeo, il est proposé d'autoriser M. le Maire à signer ladite Convention avec Citeo.

→ LE CONSEIL MUNICIPAL décide :

- D'APPROUVER la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec Citeo,
- D'AUTORISER M. le Maire à signer cette convention.

### ZONE D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale. Dans le cadre de cet exercice de planification, les communes identifient les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de productions d'énergies renouvelables. Cela permettra de répondre notamment aux enjeux de maîtrise énergétique, de solidarité entre les territoires et de transition écologique tout en redonnant la main aux élus locaux.

Ces zones sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables : éolien, photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité, géothermie, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'énergies renouvelables déjà installée.

Pour un projet, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas son autorisation, celui-ci devant dans tous les cas respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas. Dans cette même logique, un projet peut donc également être autorisé en dehors des zones d'accélération.

→ Le Conseil Municipal a organisé :

- une concertation publique portant sur un sondage distribué dans les boîtes aux lettres (220 foyers),
- 24 foyers ont participé au sondage,

Cette concertation du public a donné les résultats suivants :

- les foyers réservent un avis favorable à l'accélération de la production d'énergies renouvelables,
- une bonne prise de conscience de l'importance de la question environnementale,
- l'énergie renouvelable la plus plébiscitée est l'énergie solaire, suivie par la géothermie et la méthanisation agricole :
  - avec un déploiement en priorité des énergies solaires sur la globalité du village ;
  - une implantation sur les bâtiments communaux pour les énergies solaires.

Au regard de ces éléments, il est **proposé de retenir** :

1- sur les bâtiments des parcelles constructibles du village, classés dans les zones Uh, Ur, 1AUh, Ac, Acr du plan de zonage du Plan Local d'Urbanisme de la commune :

- Solaire thermique,
- Solaire photovoltaïque sur les bâtiments,
- Solaire photovoltaïque au sol,
- Géothermie de surface ou horizontale,

2- au niveau des zones Ac et Acr du plan de zonage du Plan Local d'Urbanisme de la commune :

- Méthanisation agricole

Il est **proposé de ne pas retenir** la possibilité :

- d'installer des éoliennes terrestres en raison de la petite taille du ban communal, du manque de grandes plaines et afin de ne pas défigurer le paysage,
- d'installer une usine de production d'énergie hydraulique.

→ LE CONSEIL MUNICIPAL décide LE CLASSEMENT des zones nommées au titre des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de productions d'énergies renouvelables.

### RUPTURE A L'AMIABLE DES BAUX RURAUX

La SCEA Hoffmann Fabienne de Stetten a fait la demande de résiliation les baux ruraux des terres communales. Les parcelles concernées sont la 70 pour 841 m<sup>2</sup> et une partie de la 107 pour 2500 m<sup>2</sup>, section 14 (expiration du bail en novembre 2028).

La Chambre d'Agriculture a été contactée afin qu'un point soit fait sur cette demande.

→ LE CONSEIL MUNICIPAL décide :

- D'ACCEPTER la rupture à l'amiable des baux ruraux des parcelles 70 et 107, section 14,
- D'AUTORISER M. le Maire à procéder à un appel à candidature afin de remettre en location les parcelles,

### ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Il est demandé par l'académie de Strasbourg, la validation des horaires scolaires pour une nouvelle durée de 3 ans en respectant le cadre des 24 heures hebdomadaire sur 8 demi-journées par semaine, 6 heures maximum par journée et 3h30 maximum par demi-journée et 1h30 minimum de pause méridienne, cela pour une semaine de 4 jours.

→ LE CONSEIL MUNICIPAL décide :

- LE MAINTIEN de l'organisation du temps scolaire, sur 4 jours,
- DE VALIDER la nouvelle organisation du temps scolaire de l'école Charles Zumstein comme suit :  
les lundis, mardis, jeudis et vendredis                      de 8h05 à 11h35 et de 13h40 à 16h10.

### URBANISME – PERMIS DE CONSTRUIRE – DECLARATIONS PREALABLES

#### Déclarations Préalables :

Mme Pepelnjak Marie, domiciliée 17 rue de la Forêt (section 14, parcelle 216, d'une superficie de 1340 m<sup>2</sup>), a déposé une déclaration préalable pour :

- la pose d'un abri de jardin de 12 m<sup>2</sup>, le 14 novembre 2023. Le dossier a été accordé le 29 janvier 2024.
- la pose d'une pergola, le 20 novembre 2023. Le dossier a été accordé le 5 février 2024.

M. Bialy Stéphane, domicilié 1 rue des Menuisiers, a déposé une déclaration préalable le 22 janvier 2024, pour l'installation de 20 panneaux photovoltaïques en sur imposition pour autoconsommation, section 15, parcelle 125, d'une superficie de 846 m<sup>2</sup>.

Le dossier a été accordé le 30 janvier 2024.

M. Bissel Christophe, domicilié 4 rue du Gauser, a déposé une déclaration préalable le 4 décembre 2023 pour l'installation de panneaux photovoltaïques, section 14, parcelle 172, d'une superficie de 4914 m<sup>2</sup>.

Le dossier a été accordé le 12 décembre 2023.

### PROJETS A REALISER

#### 1- Remplacement du chauffage de l'église, comblement des fissures et réfection des peintures intérieures :

M. Wary Denis, trésorier du conseil de fabrique, a présenté au conseil municipal l'étude de faisabilité du renouvellement du chauffage de l'église (bureau d'étude Goullioud de Cailloux/Fontaines - 69).

Le mode de chauffage à air diffusé a été retenu par le Conseil de Fabrique, par la pose d'un générateur air chaud au fioul (investissement de 80 000 € HT).

Il est également prévu des travaux de comblement des fissures très nombreuses dans notre église et d'embellissement intérieur, une estimation a été réalisée à 60 000 € HT (700m<sup>2</sup> X 85 € HT).

L'intégralité du chantier est estimée à 150 000 € HT soit 180 000 € TTC. Le Conseil de Fabrique propose une participation financière de 75 000 € et que d'autres contributeurs soient sollicités, l'état, le département, la région, l'association culturelle, la Fondation du Patrimoine. Il est également prévu l'organisation d'un mécénat financier, l'organisation d'un concert.

→ M. le Maire PROPOSE, en qualité de maître d'ouvrage :

- DE LANCER une procédure de marché négocié pour les travaux de chauffage de l'église,
- que les travaux d'embellissement de l'église soient organisés et financés par le Conseil de Fabrique.
- LE CONSEIL MUNICIPAL décide D'AUTORISER M. le Maire à organiser une procédure de marché négocié pour la tranche remplacement du chauffage de l'église.

### 2- Remerciements :

Monsieur le Maire souhaite remercier :

- Messieurs Lieby Ronan et Bissel Jean-Luc pour le déneigement,
- M. Schull Jean-Luc pour sa proposition de gérer le sel de déneigement au niveau de la rue de la Forêt. L'ouvrier communal est en charge de lui livrer un sac de sel,
- M. Keppi Samuel et Mme Goepfert Rachel pour l'organisation de la cérémonie des vœux,
- Mme Bissel Clarisse, Messieurs Anastacio Robert et Bissel Christophe pour l'organisation du diaporama.

### 3- Radar pédagogique :

Le radar pédagogique a été installé du 15 janvier au 12 février 2024 sur le RD21. Du 15 au 29 janvier, rue Charles Zumstein et du 29 janvier au 11 février, rue de Koetzingue.

Les statistiques vont parvenir dans les prochains jours en mairie, sous format Excel. Après exploitation des données, une parution pourra être programmée dans un prochain bulletin communal.

### 4- Mise en place lumineuse LED dans les bâtiments communaux :

M. le Maire et M. Wary Denis ont rencontré l'entreprise Sodielec de Bisel afin de solliciter un second devis pour le passage de tous les bâtiments communaux au luminaire LED

Le premier devis de l'entreprise Sodielec s'élève à 17 449,10 € HT soit 20 938,92 € TTC et porte sur le remplacement d'un certain nombre de luminaires ainsi que sur le remplacement de certaines ampoules par des ampoules LED, cela dans un souci esthétique, afin d'éviter de devoir organiser des travaux d'embellissement après le remplacement des luminaires dans les locaux de la Mairie, de la salle communale, du sous-sol et des écoles : attente du second devis.

Ce projet est éligible aux fonds de concours de Saint-Louis Agglomération.

### 5- Étanchéité salle communale :

Une déclaration de sinistre a été faite auprès de notre assurance la Ciade, suite à une infiltration d'eau de pluie dans le sas de secours de la salle communale. Les établissements Banzet ont été sollicités pour un devis. Voir pour programmer une reprise complète de l'étanchéité du toit plat de la salle communale.

### 6- Pôle de santé de Sierentz :

Une réflexion est actuellement menée sur la problématique du manque de médecins au pôle de santé de Sierentz. Deux médecins vont ou ont déjà quitté leur fonction début 2024. Certaines villes dans le même cas de figure que Sierentz, ont trouvé des solutions afin de rendre plus attractif le remplacement des médecins. Il est important de noter que 7 médecins sur 10 se dirigent vers du salariat.

A Hésingue, un pôle a été créé et comporte 4 médecins généralistes, 1 médecin spécialisé, 1 infirmière asalée, 1 coordinateur administratif, 1 assistante médicale, 2 secrétaires médicales, 1 infirmière en pratique avancée, 1 agent d'entretien, pour un reste à charge de la commune de 200 000 € par an.

Le coût estimatif pour le pôle de Sierentz ramené à 1 secrétariat, 1 médecin généraliste, le loyer et toutes les charges pourraient représenter un reste à charge pour les 10 communes (Geispitzen, Koetzingue, les Magstatt, Rantzwiller, Sierentz, Uffheim, Wahlbach, Waltenheim et Zaessingue) de 91 000 € à partager au prorata des habitants de chaque commune, soit 10 € par an et par habitant, soit environ 5 000 € par an pour notre commune.

## LES CONSEILS EN BREF...

Ce projet est encore à l'étude et les maires des communes concernées vont rencontrer le cabinet ACSANTIS pour une enquête approfondie destinée à orienter leurs choix.

### 7- Agenda :

- Prévoir une réunion de la Commission Voirie pour la place de l'église,
- Journée citoyenne, l'organisation est prévue le samedi 25 mai 2024,
- M. le Maire et M. Bissel Christophe reçoivent en mairie une délégation de l'association culturelle, le 19 février, pour la présentation de leur projet de panneaux des Poètes de Magstatt le Bas. L'inauguration pourra être faite en même temps que la présentation du livre de M. Baumlin Philippe, portant sur notre poète Charles Zumstein.

### 8- Réunion Association Foncière de Magstatt le Bas :

Le vote du budget primitif 2024 a eu lieu le lundi 29 janvier :

- une augmentation de la cotisation annuelle de 17 € à 23 € du hectare a été votée.
- après l'acceptation par Saint-Louis Agglomération de prendre en charge la moitié des travaux portant sur la réfection de 110 m sur 4 m de large du Bifangweg, l'entreprise Brunner de Magstatt le Bas a établi deux devis d'un montant de 2 090 € HT soit 2 508 € TTC, (un pour SLA, l'autre pour l'Association Foncière),
- les membres de l'Association Foncière propose une nouvelle réunion afin de définir au mieux le chantier pour la réfection du chemin dans le prolongement de la rue des Menuisiers.

## Conseil du 15 avril 2024 :

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Monsieur WILHELM Mathieu, premier Adjoint au Maire, présente le compte administratif :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultats reportés 2022		167 537,88	90 090,98		90 090,98	167 537,88
Exercice 2023	371 060,41	443 682,30	46 498,14	138 386,54	417 558,55	582 068,84
TOTAUX	371 060,41	611 220,18	136 589,12	138 386,54	507 649,53	749 606,72
<b>Résultats de clôture</b>		<b>240 159,77</b>		<b>1 797,42</b>		<b>241 957,19</b>

➔ LE CONSEIL MUNICIPAL décide d'adopter le compte administratif de l'exercice 2022.

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

M. le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2023 réalisée par le receveur en poste au trésor public de Saint-Louis et le compte de gestion établi par ce dernier sont conformes au compte administratif de la commune, suite aux opérations budgétaires enregistrées en 2023.

➔ LE CONSEIL MUNICIPAL décide de déclarer le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023.

### AFFECTATION DES RESULTATS 2023

#### Résultats de l'exercice 2023

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
<b>Résultats de clôture</b>		<b>240 159,77</b>		<b>1 797,42</b>		<b>241 957,19</b>

## LES CONSEILS EN BREF...

→ LE CONSEIL MUNICIPAL décide d'affecter les résultats de l'exercice 2023 comme suit :

• au compte 002 (fonctionnement)	240 159,77 €,
• au compte 1068 (affectation en réserve)	0 €,
• au compte 001 (investissement)	1 797,42 €

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif de l'exercice 2024 élaboré par la Commission des Finances.

→ LE CONSEIL MUNICIPAL décide d'approuver le budget primitif de la Commune

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
<b>RECETTES</b>	687 276,77 €	254 656,19 €
<b>DEPENSES</b>	687 276,77 €	254 656,19 €

### CONTRIBUTIONS DIRECTES – VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX :

M. le Maire rappelle que par délibération du 27 mars 2023, le conseil municipal a fixé les taux des impôts à :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale :	20,38 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties :	30,42 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	75,81 %

En conséquence, M. le Maire propose d'augmenter les taux de 5 %.

→ LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

DE FIXER les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation :	21,40 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties :	31,94 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties :	79,60 %

### APPROBATION DES DEMANDES DE SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS 2024

→ LE CONSEIL MUNICIPAL décide d'allouer les subventions suivantes pour l'exercice 2023 :

- APAMAD	100,00 €
- APALIB	100,00 €
- Donneurs de sang	300,00 €
- Conseil de fabrique	600,00 €
- Chorale Ste Cécile	400,00 €
- Un Avenir pour Madagascar	200,00 €
- L'Amicale des Sapeurs-Pompiers	200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 900,00 €</b>

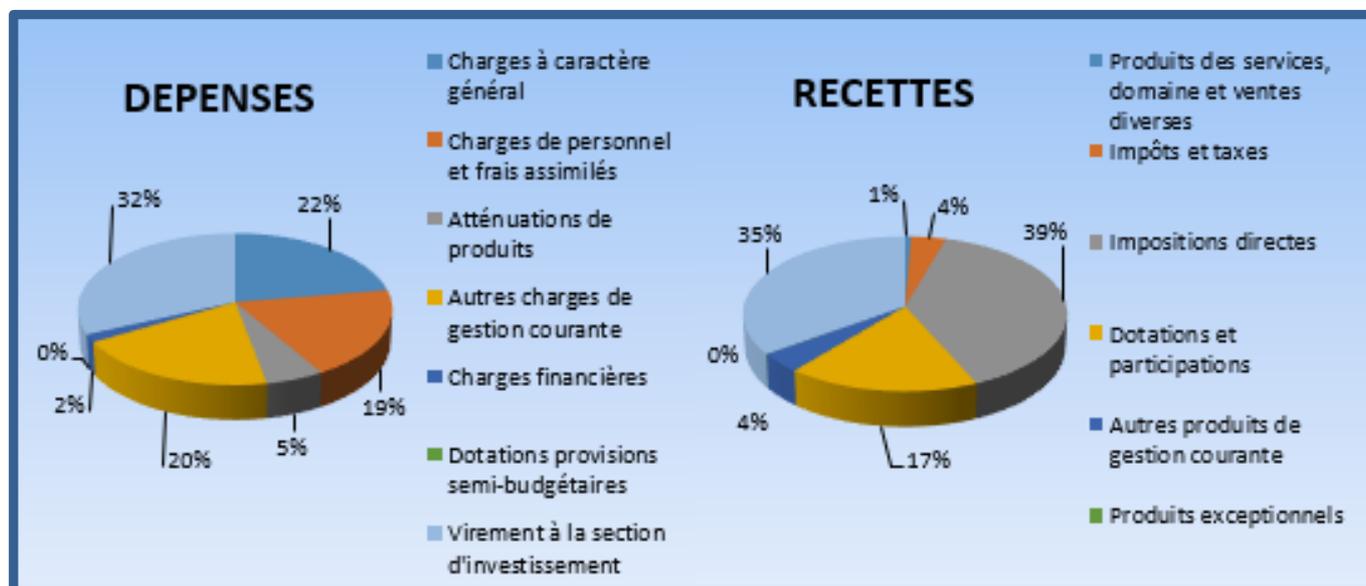
→ LE CONSEIL MUNICIPAL décide d'allouer les contributions suivantes pour l'exercice 2024 :

- SIVOSC des 2 MAGSTATT	83 000,00 €
- Association « Les P'tits Loustics »	19 000,00 €
- Brigade Verte	2 000,00 €
- Syndicat Mixte Oriental	3 215,00 €
- Union départementale des Sapeurs-Pompiers	300,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>107 515,00 €</b>

Les crédits nécessaires, soit 107 515 € sont inscrits du budget primitif de l'exercice 2024.

BUDGET 2024

RECETTES ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

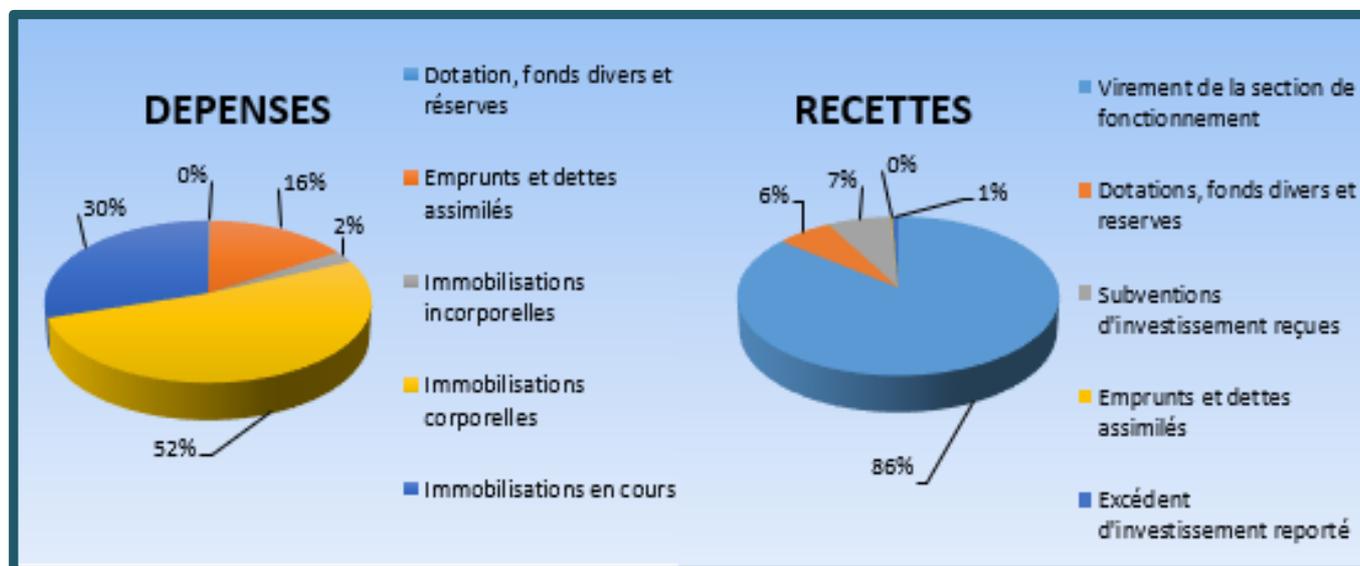


Désignation	Montant	en %
Charges à caractère général	154 300.00	22.45%
Charges de personnel et frais assimilés	131 246.00	19.10%
Atténuations de produits	37 697.00	5.48%
Autres charges de gestion courante	133 975.00	19.49%
Charges financières	11 400.00	1.66%
Dotations provisions semi-budgétaires	200.00	0.03%
Virement à la section d'investissement	218 458.77	31.79%
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>687 276.77</b>	<b>100.00%</b>

Désignation	Montant	en %
Produits des services, domaine et ventes diverses	4 450.00	0.65%
Impôts et taxes	26 465.00	3.85%
Impositions directes	267 148.00	38.87%
Dotations et participations	120 604.00	17.55%
Autres produits de gestion courante	28 000.00	4.07%
Produits exceptionnels	450.00	0.07%
Excédent de fonctionnement reporté	240 159.77	34.94%
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>687 276.77</b>	<b>100.00%</b>

BUDGET 2024

RECETTES ET DEPENSES D'INVESTISSEMENT



Désignation	Montant	en %
Dotation, fonds divers et réserves	385.00	0.15%
Emprunts et dettes assimilés	40 200.00	15.79%
Immobilisations incorporelles	6 000.00	2.36%
Immobilisations corporelles	132 071.19	51.86%
Immobilisations en cours	76 000.00	29.84%
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>254 656.19</b>	<b>100.00%</b>

Désignation	Montant	en %
Virement de la section de fonctionnement	218 458.77	85.79%
Dotations, fonds divers et réserves	16 000.00	6.28%
Subventions d'investissement reçues	18 000.00	7.07%
Emprunts et dettes assimilés	400.00	0.16%
Excédent d'investissement reporté	1 797.42	0.71%
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>254 656.19</b>	<b>100.00%</b>

### PROVISION POUR RISQUES

La provision est estimée sur la base des taux d'encaissement, du contexte général de recouvrement et du nombre de points de recouvrement récupérés suite aux relances.

La provision est réévaluée régulièrement en fonction des encaissements réels reçus par la commune au minimum une fois par an, plus souvent si nécessaire.

Pour 2024, le risque est estimé à environ 15 %, soit 400 € ;

- ➔ LE CONSEIL MUNICIPAL décide :
- D'INSCRIRE au budget primitif 2024 les provisions.

### ETANCHEITE TOITURE MAIRIE ET SALLE COMMUNALE

Suite au dégât des eaux au niveau du sas arrière de sécurité de la salle communale, des devis ont été demandés afin de faire reprendre l'étanchéité de la membrane PVC au-dessus de la salle du conseil municipal ainsi que l'étanchéité de la toiture terrasse de la salle communale.

L'entreprise Banzet de Hirsingue, n'a pas répondu.

L'entreprise Gobert étanchéité de Magstatt le Haut a adressé deux devis en mairie.

- Le premier s'élevant à 4 306,20 € TTC pour la membrane PVC au-dessus de la salle du conseil municipal ;
- le second s'élève à 12 529,80 € TTC pour l'étanchéité de la toiture terrasse de la salle communale.

- ➔ LE CONSEIL MUNICIPAL décide DE CONFIER le chantier à l'entreprise Gobert étanchéité.

### ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Dans le cadre du projet de remplacement du chauffage de l'église, du comblement des fissures et la réfection des peintures intérieures, la Fondation du Patrimoine a été contactée afin de bénéficier d'une aide financière.

Le projet sera financé en collaboration avec la commune, le Conseil de Fabrique. Plusieurs actions sont encore prévues par le Conseil de Fabrique : organisation d'un concert en juin 2024, collecte de dons et distribution d'un flyer.

La Fondation du Patrimoine abonde les dons reçus de 15 % jusqu'à 100 000 €. (Cotisation annuelle 200 €)

- ➔ LE CONSEIL MUNICIPAL décide D'ADHERER à la Fondation du Patrimoine en Alsace.

### TAXE INTERIEURE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE - PART COMMUNALE (TICFE-C)

M. le Maire expose, que sur délibérations concordantes de son Conseil municipal et du Comité Syndical, Territoire d'Energie Alsace (TEA) peut se substituer aux communes pour la perception de la TICFE et pour le reversement de cette dernière aux communes.

TEA reversera 99% de la taxe perçue : versement en année N au prorata de l'année N-1 des consommations. Cette disposition demeure valable tant que la commune ne délibère pas une nouvelle décision contraire.

- ➔ LE CONSEIL MUNICIPAL décide D'APPROUVER les modalités de reversement par TEA de la TICFE

### LOCATION DE LA CHASSE - AGREMENT DE PERMISSIONNAIRES

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. ALMY René, locataire de la chasse communale pour la période 2024/2033, sollicite l'agrément pour :

1. les permissionnaires suivants :
  - M. BOURGES Gilles, domicilié 10 rue des Cygnes à 68440 Landser ;
  - M. BURGET Fernand, domicilié 14 rue du Rhin à 68510 Kappelen ;
  - M. SCHIBENY Michel, domicilié 50A rue du Rhin à 68680 Kembs ;
  - M. AKIR Frédéric, domicilié 17 impasse des Lilas à 68510 Rantzwiller ;
2. la qualité de garde-chasse :
  - M. MUNCK Emmanuel, domicilié 25 rue Principale à 68510 Waltenheim.

➔ LE CONSEIL MUNICIPAL décide D'EMETTRE un avis favorable aux demandes ci-dessus

### CESSIONS DE BOIS DE CHAUFFAGE AUX PARTICULIERS

Un rendez-vous a été pris avec l'ONF, Office Nationale des Forêts, afin d'obtenir un certain nombre d'informations concernant la forêt communale, son entretien, la constitution des lots, le tarif du stère.

### NOUVELLE DENOMINATION DU SIVOSC (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire)

Le SIVOSC a procédé à la révision des statuts suite à la création du RPID des communes de Magstatt le Bas, Magstatt le Haut et Koetzingue.

➔ LE CONSEIL MUNICIPAL décide :

- D'APPROUVER les statuts ainsi que la nouvelle dénomination du SIVOSC du Gutzwiller,
- DE NOMMER :
  - délégués titulaires : Monsieur FUCHS Serge, Maire,  
Madame SUTTER Christine, 3ème adjointe,  
Madame SPITTLER Anne, conseillère municipale
  - délégués suppléants : Monsieur WILHELM Mathieu, Adjoint  
Monsieur ANASTACIO Robert, Adjoint

### URBANISME – PERMIS DE CONSTRUIRE – DECLARATIONS PREALABLES

#### Permis de construire :

La SCI Alion de M. Wary Denis, domicilié 15 rue du Chanoine Kessler, a déposé une seconde demande de permis de construire le 19 octobre 2023, pour la transformation d'une maison individuelle en deux logements – la démolition de bâtiments - la construction de deux maisons mitoyennes, au 1 rue d'Uffheim, section 1, parcelles 465 à 475, d'une superficie de 1612 m<sup>2</sup>.

Le dossier a été accordé par Monsieur le Maire, le 7 mars 2024.

#### Déclarations Préalables :

La société VD Services de Grasse, a déposé une déclaration préalable le 7 mars 2024 (pose de 8 panneaux photovoltaïques), au nom de M. Spittler Jacques domicilié 12 rue des Vergers, sect. 15, parcelle. 255 (848 m<sup>2</sup>).

Le dossier a été accordé le 12 mars 2024.

Monsieur Kessler Edouard, domicilié 13 rue de la Libération, a déposé une déclaration préalable le 25 mars 2024, pour un ravalement de façade, section 15, parcelle 94, d'une superficie de 3619 m<sup>2</sup>.

Le dossier a été accordé le 9 avril 2024.

### PROJETS A REALISER

#### 1. Ecluses rues Charles Zumstein et de Koetzingue :

L'installation provisoire (phase test pour une durée minimum d'un mois) des écluses sur la RD 21 a été réalisée par l'entreprise MSR,

La pose du radar pédagogique (15 janvier - 12 février 2024), n'a pas été très productive : le radar n'a fonctionné que 4 jours durant cette période, mais cela a suffi pour enregistrer une vitesse maximale à 83 km/h. Les graphiques reçus par la DDT seront publiés dans le bulletin municipal de ce printemps.

#### 2. Journée citoyenne :

M. Anastacio Robert, adjoint, informe le conseil de l'organisation de la prochaine journée citoyenne.

#### 3. Commission communication :

Mme Bissel Clarisse, M. Anastacio Robert, M. Bissel Christophe travaillent sur le prochain bulletin où une information sur le site internet sera insérée.

## LES PROJETS

**24 novembre 2023**  
Naissance de Chloé,  
premier bébé né à  
Magstatt-le-Bas,  
depuis...1952 !



**1<sup>er</sup> décembre 2023**  
Ouverture du Temps  
de Noël



**10 décembre 2023**  
Repas des seniors au  
restaurant  
« Au Cheval Blanc » à  
Diefmatten



**5 décembre 2023**  
Visite aux pompiers  
présents le 24/11, de  
Chloé et de ses parents...



**9 janvier 2024**  
Déneigement des rues du village...



**15 janvier 2024**  
Installation du  
« radar  
pédagogique »  
dans la rue  
Zumstein...



**15 janvier 2024**  
Installation du  
« radar  
pédagogique »  
dans la rue  
Zumstein...



## LES PROJETS

**19 janvier 2024**  
Vœux du Maire :  
chants de la Chorale Ste  
Cécile...



**19 janvier 2024**  
Vœux du Maire :  
M. Lucien  
BRUNNER,  
maire  
honoraire...



**19 janvier 2024**  
Vœux du Maire :  
Mise à l'honneur des bénévoles



**24 janvier 2024**  
Elagage des  
arbres  
Rue de  
Koetzingue



**13 février 2024**  
Remplacement  
de la rambarde  
du sentier piéton  
Rue d'Uffheim



**15 avril 2024**  
Mise en place des écluses  
Rue Ch. Zumstein et rue de Koetzinge



**15 avril 2024**  
Mise en place  
des écluses  
Rue Ch.  
Zumstein...



**15 avril 2024**  
...début  
de la  
phase de  
test des  
écluses



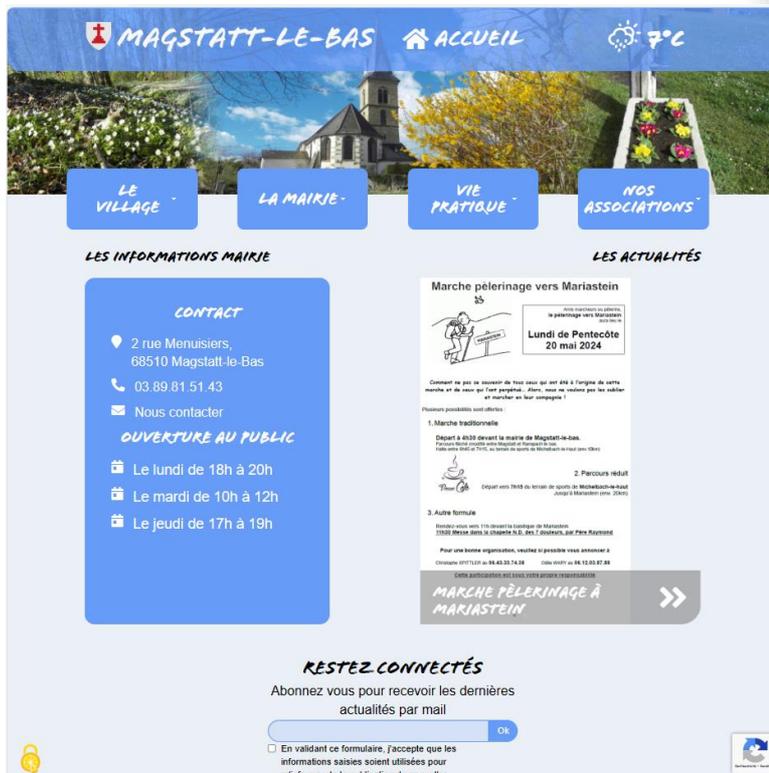
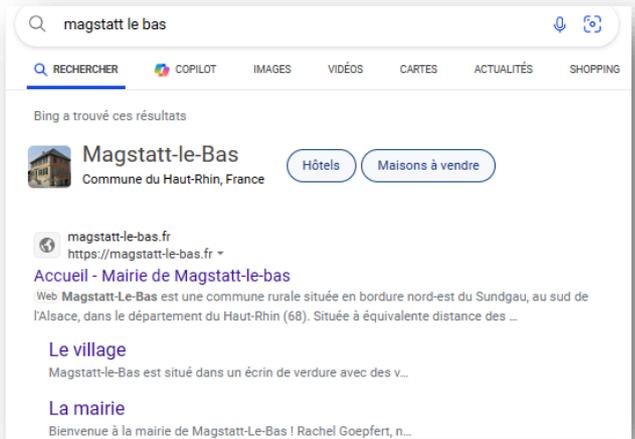
# Nouveau site internet pour notre village

Avez-vous récemment tapé « magstatt le bas » sur un moteur de recherche, google, bing ou autre ?

Et bien si vous le faites, voici ce que vous trouverez :

Nous vous invitons à venir prendre connaissance de notre nouveau site :

<https://magstatt-le-bas.fr>



Sur ce site :

- Les informations pour joindre la mairie, ainsi que les heures d'ouverture au public,
- Une présentation du village, de son église, préparée avec le plus grand soin respectivement par Monsieur Fousson et Monsieur Gross,
- Le conseil municipal, les employés communaux, la liste des maires depuis la révolution
- Le compte rendu des conseils municipaux, toutes les éditions du P'tit Magstattois, nouveau format, peuvent y être consultés en ligne
- Des liens pratiques (les différents numéros d'urgences, notre PLU, les transports à votre disposition, différents liens vers des sites pour des démarches administratives...)
- Des informations sur nos associations

Et surtout, vous y verrez défilé, sur la page d'accueil, les différentes actualités nous concernant. Il pourra s'agir d'informations sur les événements à venir (repas, festivités, concerts organisés par les associations), ou d'informations de la mairie ou de Saint-Louis Agglomération (avis à la population, date des collectes des ordures ménagères après un lundi férié...)

Pour être certain de ne rien manquer de nos actualités, [restez connectés avec nous](#).

En entrant votre adresse e-mail dans le cadre prévu à cet effet, vous recevrez par mail toutes les actualités importantes ou urgentes dès qu'elles seront postées

Certaines pages sont encore en construction. Notre équipe s'efforce de l'enrichir chaque mois avec de nouvelles informations. Alors n'hésitez pas à y revenir régulièrement, vous y trouverez peut-être des informations nouvelles qui pourraient vous être très utiles, qui sait ?

Et si vous avez des suggestions, n'hésitez pas à nous en faire part en contactant la mairie



# Le Temps de Noël

Quelle merveilleuse tradition nous avons à Magstatt-le-Bas ! Comment mieux se lancer dans le Temps de Noël ? Le 1<sup>er</sup> décembre dernier, nous nous sommes de nouveau rassemblés sur la place de l'église, autour de notre SAPIN DU PARTAGE.



Cette année, le sapin nous attendait sur place, planté, enraciné. On espère qu'il nous attendra patiemment pour réitérer cette fête dans quelques mois.

Comme chaque année, les enfants de l'école étaient venus le préparer pour l'occasion, lui donnant l'aspect qui lui convient en cette période de Noël.

Comme chaque année, également, Christine Sutter était là, pour nous régaler avec son vin chaud, son chocolat chaud, sa soupe chaude... Il y en avait pour tous et pour tous les goûts ! Bien entendu, mandarines et MANNALAS étaient de la partie.



Nos papilles et estomacs n'étaient pas les seuls à s'être régelés. Il y en avait pour nos yeux également. Luc Graber s'est cette fois surpassé et nous a, pour l'occasion, transformé notre place de l'église en une véritable place de Noël, avec la féerie lumineuse qui convient. Même la neige est venue s'ajouter au spectacle.



Grace à Luc, ainsi qu'à Vincent Eveno, Christine a pu nous servir tout en restant au chaud dans sa cabane, que tous deux ont confectionné.

Un grand merci à Christine, à Luc, à Vincent pour tous leurs efforts faits pour que, tous ensemble nous puissions passer un excellent moment en fêtant cette transition vers le Temps de Noël.



Merci à eux et merci également à ceux qui ont participé à la préparation de cette soirée. Et MERCI également à tous ceux qui sont venus nous rejoindre !

**Rendez-vous le 29 novembre prochain !**

# Le repas des aînés

Le 10 décembre dernier, le restaurant gastronomique « **Au Cheval Blanc** », à Diefmatten, a accueilli nos aînés et le conseil municipal, pour le repas traditionnel de fin d'année, proposé par la commune.



Pour notre deuxième expérience dans cet établissement, nous n'avons pas été déçus. Cela fait un peu de route pour s'y rendre, certes, mais le réconfort nous y attendait. Nous avons pu nous rendre compte encore une fois du savoir-faire du chef Patrick Schlienger et de son équipe, qui nous ont régautés avec le menu concocté spécialement pour nous.



Amuses Bouche de la Maison  
 ~  
 Foie Gras de Canard avec sa Gelée  
 Petite Salade de Lentilles  
 Chutney Pain Brioché  
 ~  
 Assiette de la Chasse  
 Choux rouge  
 Pommes airelles  
 Spätzles Maison  
 ~  
 Sélection de Fromages  
 ~  
 Vacherin Glacé du Cheval Blanc  
 ~  
 Café



# Les vœux du Maire

Nous étions tous invités, le 19 janvier dernier, aux vœux du Maire pour la nouvelle année 2024.



Cette soirée a été introduite puis animée par la chorale Sainte Cécile avec des chants choisis sur le thème de LA LIBERTE, si chère au vu des évènements en cours dans le monde.



Serge Fuchs, notre Maire, après avoir remercié les autorités, élus et toutes les personnes présentes, nous a énoncé son discours traditionnel, faisant le point sur l'année passée, et souhaitant ses vœux pour l'année naissante, avec les projets en cours menés par la commune et son conseil municipal.

Toutes les associations ont été remerciées pour leur activité et leur contribution à la vie du village.

L'Amicale des sapeurs-pompiers a remis la Médaille de l'Union Départementale à tous ses membres qui ont activement œuvré au sein de l'amicale depuis plus de 10 ans



Monsieur Vincent Eveno a été mis à l'honneur, pour ses idées et son aide volontaire apportées à la commune depuis son arrivée à Magstatt-le-Bas, notamment pour la construction de l'escalier qui mène à la nouvelle plateforme dans le hangar communal, puis la fabrication de la cabane du marché de Noël, déjà utilisée lors de l'ouverture du Temps de Noël.

Lucien Brunner, Maire de Magstatt-le-Bas tout au long des trois derniers mandats, a été nommé Maire Honoraire.



Des remerciements ont été apportés à Rachel Goepfert, notre secrétaire de mairie, à Annick Fuchs, épouse de monsieur le Maire, et à chaque conseiller municipal pour leur travail et leur soutien tout au long de l'année



A l'issue de la cérémonie, le traditionnel verre de l'amitié a été servi, sous le diaporama faisant défiler des photos des évènements de 2023



# Etat-civil

## LES NAISSANCES

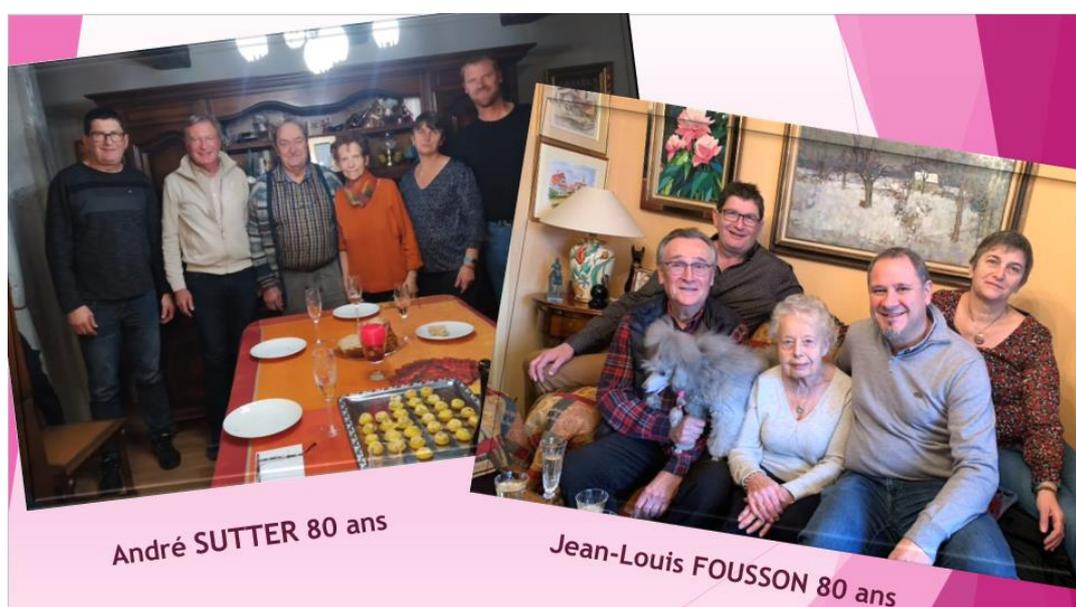


## LES DECES



# Les Grands anniversaires

*Les grands anniversaires fêtés ces derniers mois*



## Les grands anniversaires à venir

**LE DOYEN 93 ANS**  
*Charles PETER, né le 17 décembre 1931*

**90 ANS**  
*Désiré KIEFFER, née le 22 août 1934*  
*Lorette ROOS, née le 25 septembre 1934*  
*Violette KITTER, née le 12 octobre 1934*  
*Marie-Odile HERZOG, née le 17 décembre 1934*

**85 ANS**  
*Agnès WILHELM, née le 6 décembre 1939*

**80 ANS**  
*Jean-Paul BISSEL, né le 4 juillet 1944*  
*Antoine MATTLER, né le 28 septembre 1944*  
*Edmond GROSS, né le 2 novembre 1944*  
*Charles ZURLINDEN, né le 18 novembre 1944*  
*Jaime ALMEIDA, né le 21 novembre 1944*  
*Claude ANTOINE, né le 31 décembre 1944*

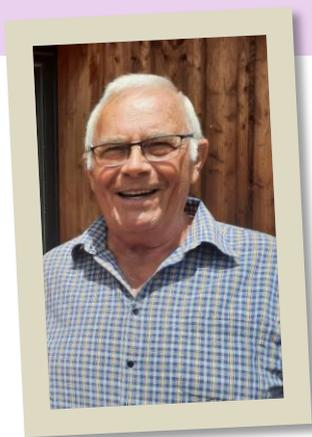
**75 ANS**  
*Arlette ZURLINDEN, née le 22 juillet 1949*  
*Fernande BRUNNER, née le 16 août 1949*  
*Marlyse ABRAHAMME, née le 25 août 1949*  
*Gérard Bissel, né le 22 décembre 1949*

*...par une fin d'après-midi...*



*...fraîche et printanière...*





« Aimer c'est tout donner,  
et se donner soi-même ! »

*René HAGER, Clarisse SUTTER :  
beau-frère, belle-sœur.  
Tellement vivants dans notre souvenir...*



René nous a quitté le 8 juin 2023  
à l'âge de 75 ans,

Clarisse nous a quittés  
le 3 janvier 2024 à l'âge de 76 ans.

Tout Magstatt les pleure, parce que Magstatt leur doit tant !!!  
Tous deux étaient profondément engagés, infiniment dévoués et serviables, mettant au profit de nos associations leurs talents, sans calcul ni attente d'un retour.



**René** était pompier volontaire durant de nombreuses années à Magstatt, avec ce que cela impliquait de dévouement et de service aux autres. Dans le monde associatif, notre Association Culturelle lui doit de multiples services qu'il rendait sans bruit ni fracas. A l'époque des Quinzaines Culturelles, il était l'homme à tout faire avec son pote Silvère : chercher du matériel, monter ou démonter, donner des coups de main à gogo... A la traditionnelle marche-pèlerinage annuelle à Mariastein, les lundis de Pentecôte, René assurait la conduite de la voiture-balai durant des années, transportant les sacs à dos et recueillant à bord, en route, les marcheurs trop épuisés.

René ne disait jamais « non » lorsque sa « *Nettlé* », comme il appelait sa chère épouse Marinette, lui demandait d'intervenir. Toujours présent aux nombreux repas caritatifs, quelle que soit l'association !

Parmi ses passions : le chant. Sa magnifique voix de basse l'a tout naturellement amené à chanter dans des chorales mixtes : dès ses 7 ans, il chantait déjà dans la chorale d'enfants de Schweighouse. Puis à l'âge adulte, il a intégré à différents moments : la chorale « *Sainte-Cécile* » de Magstatt, la chorale « *Chœur léger* » de Koetzingue, la chorale « *Barcarolle* » de Dietwiller. Lorsqu'il chantait de sa voix sûre de basse, tellement précieuse, son visage s'illuminait !!!

Ce qu'il aimait aussi sans conteste, c'était le bois ! Couper son bois en forêt était son dada, mais aussi fabriquer des objets en bois, comme, par exemple, ces jolis sapins qu'il offrait ensuite à ses amis. Il avait même suivi un stage de tournage de bois, offert par sa famille pour ses cinquante ans.



Son « *Ja, Ja !* » (« *oui, oui !* ») d'un air entendu, sourire en coin et hochement de tête, est inscrit dans nos cœurs avec la plume de la tendresse, une tendresse amicale résistant au temps et à tous les vents !



## L'ACTUALITÉ DE NOS ASSOCIATIONS



**Clarisse**, notre amie aux talents multiples ! Tout lui réussissait : la cuisine, la culture des fleurs et des légumes, la couture, la déco de sa maison...

Elle a fait partie quelque temps des équipes bénévoles « travailleuses dans l'ombre » qui nettoient et fleurissent l'église. Amoureuse des fleurs, sa cour était une merveille florale chaque été, et elle en était fière !

Mais le don incroyable le plus marqué qu'une fée bienveillante lui avait attribué à sa naissance, c'est le don culinaire.

Combien de repas ? combien de convives a-t-elle nourris, ravis, enchantés, étonnés ?

Repas caritatifs pour les associations, impossible de les dénombrer : Pompiers, Association Culturelle, Conseil de fabrique, Association pour Madagascar, déjeuners dansants gastronomiques de la Chorale. Mais aussi des repas pour les amis, pour les connaissances... Tout le monde se souvient de la restauration organisée dans la cour « Maria » chaque soir des Quinzaines Culturelles avec ses délicieux repas servis avant les spectacles, qui accueillait jusqu'à 250 à 300 convives, où Clarisse œuvrait aux côtés d'autres équipes.

Elle savait si bien émerveiller, régaland autant les yeux que les papilles. Clarisse aimait le raffiné, le « délectant » dont on parle encore longtemps après !

Traditionnellement, bouchées à la reine pour le Conseil de fabrique et moules/frites pour Madagascar aux côtés de sa belle-sœur Marinette. Mais aussi ces déjeuners dansants « **gastronomiques** » de la chorale avec des menus de grand chef, en rapport avec le thème choisi : notre étonnante Clarisse avait le don de trouver la bonne recette pour harmoniser avec le programme des chansons et la déco de table ! Avant de sublimer le goût, elle séduisait le regard du convive en soignant le détail sur l'assiette, en jouant avec les couleurs.

Ceux qui ont eu le bonheur de faire partie de son équipe de travail connaissaient et appréciaient sa maîtrise de Chef, ne montrant jamais de stress, plaisantant, partageant facilement ses recettes en donnant des conseils, toujours dans une ambiance des plus chaleureuses.

Mais lorsqu'on teste l'une de ses recettes, même écrite de sa main, on doit bien se rendre à l'évidence : ce n'est pas tout à fait pareil que les réalisations de Clarisse, il manque un truc !



Comme René, Clarisse chantait. La chorale Sainte-Cécile a eu le bonheur de la compter parmi ses choristes durant cinquante années ! Sa voix de soprano nous manque tellement, mais aussi l'amie fidèle, altruiste et sincère, l'amie irremplaçable...

Notre reconnaissance envers nos deux amis, René et Clarisse, est sans limites. Ils font la fête avec Jean-Pierre Spittler maintenant, qui lui aussi faisait partie des précieux bénévoles de notre village.

Comme un lâcher de ballons, de joyeux et retentissants « **MERCIS** » multicolores et chantants, volent jusqu'à eux !!!

Nadoue

## La Chorale Sainte Cécile



### PARFUMS DE MUGUET

Derrière ses apparences de petite fleur humble et discrète, le muguet dévoile la fierté d'une fleur pleine de talents.

Emblème inconditionnel du premier mai, le muguet annonce le retour des beaux jours et s'offre en porte-bonheur. La tradition raconte aussi que l'on peut entendre la douce musique de ses grelots dans nos forêts et nos sous-bois...

Les chansons font partie de notre vie. Elles colorent notre quotidien des couleurs d'arc-en-ciel et offrent à nos cœurs une note de gaieté. Aujourd'hui, chantons le muguet !



« **Le temps du muguet** »

Harm. B.Buecher / R.Reitzmann

*« Il est revenu le temps du muguet, comme un vieil ami retrouvé,  
Mais il est rev'nu flâner le long des quais  
jusqu'au banc où je l'attendais !  
Et j'ai vu refleurir l'éclat de ton sourire,  
aujourd'hui plus beau que jamais !*

*Le temps du muguet ne dure jamais plus longtemps que le mois de mai,  
Quand tous ses bouquets déjà se sont fanés,  
pour nous deux rien n'aura changé.  
Aussi belle qu'avant, notre chanson d'amour,  
chantera comme au premier jour.*

*Il s'en est allé le temps du muguet, comme un vieil ami fatigué,  
Pour toute une année, pour se faire oublier,  
et pourtant il nous a laissé  
Un peu de son printemps, un peu de ses vingt ans,  
Pour s'aimer, pour s'aimer longtemps !!! »*





### *Il est revenu, le temps du muguet !*

Cette chanson, écrite en 1959 par Francis Lemarque, est interprétée sur l'air d'un célèbre chant traditionnel russe intitulé « *Les nuits de Moscou* ».



Depuis l'Antiquité, les hommes célèbrent le muguet, symbole du printemps, signe de vie et d'amour. Ainsi, il est censé porter chance.



C'est au mois de mai que les Romains fêtent Flora, déesse des fleurs. Au Moyen-Age, les jeunes hommes accrochaient un brin de muguet à la porte de leur future fiancée pour lui dire leur attachement.

Mais ce n'est que beaucoup plus tard, dans les années 1560, sous Charles IX, qu'offrir du muguet devint une véritable coutume.

Vers 1932, la vente du muguet le premier mai dans les rues, commence à Nantes - région d'où provient 80% de la production, et se répand dans toute la France dans les années qui suivent.

Alors, ne nous privons pas de ces moments de plénitude et d'intense liberté pour aller cueillir...en chantant, ces blanches clochettes si odorantes qui nous émerveillent !



Notre chorale fera son pèlerinage annuel le dimanche 12 mai 2024. Cette année, le choix se porte sur Issenheim dans l'église de la Maison St Michel. Elle reprend la messe festive de Haan, interprétée lors du Jubilé d'Or du 18 mai 2023.

Musicalement vôtres,  
Marie-Thérèse Spittler et Arlette Zurlinden



# L'Association Culturelle

## 2024 ...



### 10 et 11 février : Théâtre

Le «Théâtre des Jeunes» a présenté une dernière fois, à Sierentz, son spectacle « Bye Bye Blanche Neige » et a tiré sa révérence sous un tonnerre d'applaudissements. Les jeunes comédiens se sont sentis portés par les félicitations du public, heureux d'avoir vécu cette belle aventure, et c'est tout naturellement qu'ils ont posé la question à Danie

« On recommence à l'automne Danie ? ».

Notre metteuse en scène se donne un temps de repos et de réflexion... mais déjà des idées trottent dans sa tête !



### 17 mars : Remerciement



L'Association Culturelle a invité à un repas de remerciement, à la Menuiserie, la jeune troupe ainsi que toute l'équipe qui a œuvré dans la mise sur pieds du spectacle « Bye Bye Blanche-Neige ». Dans l'après-midi, Mathieu Wilhelm a projeté la pièce de théâtre qui avait été filmée par Luc, un ami de Mathieu, au grand plaisir des jeunes comédiens.

La journée s'est achevée dans une bonne humeur générale. Un grand merci à Valou, aidée par Nadia et Patty, pour l'organisation de cette journée festive. Merci à toute l'équipe pour l'investissement de chacun, et bien entendu à notre indispensable Danie pour son engagement !

### 10 et 24 avril / 5 et 19 juin : Atelier Poterie

Initiation à la poterie : Claudine Heiniger, maman de Nadia Egea, proposait par l'intermédiaire de sa fille un atelier de poterie avec un groupe de 6 personnes, un cours étant prévu les 10+24 avril et l'autre les 5+19 juin. Il s'agit dans un premier temps de confectionner l'objet, et quinze jours plus tard, après séchage et cuisson, de le vernir. De jolis saladiers, tous différents, ainsi que des tournesols pour le jardin, feront la fierté de chaque participante lorsqu'elle ramènera chez elle sa création une fois terminée.



### Assemblée Générale

En septembre...



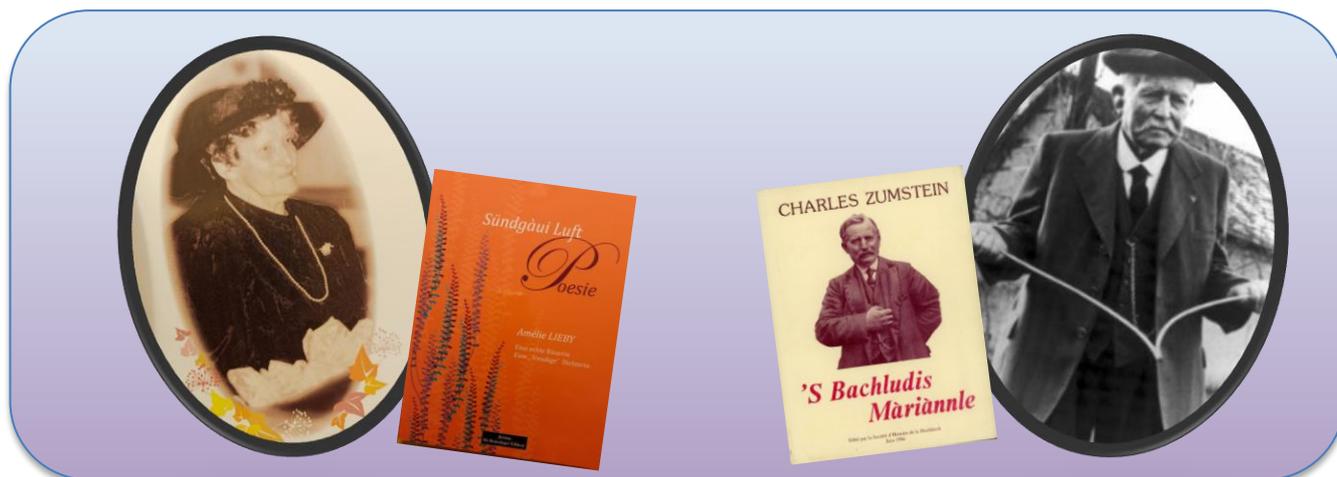
Initialement prévue en mai, notre Assemblée générale a dû être repoussée en septembre. La date vous sera communiquée dès qu'elle sera connue. Tous les Magstattois et Magstattoises y sont bienvenus.

#### 19 et 20 octobre : Folies d'automne : poètes

L'Association Culturelle propose pour la quatrième année consécutive, son volet « **Folies d'automne** » en octobre. Après le « concours de potirons » les deux premières années, puis le « Théâtre des jeunes » l'an passé, cette année sera consacrée à nos poètes locaux.

Nos deux poètes de Magstatt : **Charles Zumstein** (1867 – 1963) et **Amélie Lieby** (1913 – 2006) ont écrit et publié de nombreuses poésies en langue alsacienne, également certaines en français. Leurs poèmes ont souvent été déclamés lors de nos manifestations comme : les « *Friehjohr fer unseri Sproch* », des soirées dialectales ou durant nos Quinzaines Culturelles.

Un livre écrit par Charles Zumstein : « *S' Bachludis Mariannle* », avait par ailleurs été transposé en pièce de théâtre par Armand Laurent, jouée en plein air à Magstatt en 1987. Un très beau livre de poésies d'Amélie Lieby : « *Sundgäui Luft* », rassemblant ses créations, a été édité en 2013.



Afin qu'ils restent vivants dans notre mémoire, l'Association Culturelle, en accord avec la municipalité, souhaite mettre en place un panneau les concernant, entre les colombages de la petite maisonnette sur la place de l'Eglise. [L'inauguration se fera le week-end des 19/20 octobre](#) avec la participation d'intervenants externes, mais aussi des enfants de l'école et de la chorale Ste Cécile. Un bel hommage sera ainsi rendu à nos deux poètes qui font partie de notre patrimoine.

La réflexion sur un « chemin des poètes » est en cours. Ce sera un projet ultérieur.



**Novembre :**  
*le traditionnel sapin du partage.*



Nadoue

## Le Conseil de Fabrique

### *Dimanche des Rameaux*

Cette année la confection des Rameaux et la vente de pâtisseries après l'office du dimanche des Rameaux ont été organisées par le Conseil de Fabrique.

Cet évènement a eu un succès considérable. Les bénéfices sont répartis entre le Conseil de Fabrique pour 2/3 et l'Association « Un Avenir pour Madagascar » pour 1/3.

Vous avez été nombreux à répondre à notre appel.

**De tout cœur Merci.**



Aussi nous tenons à rendre hommage aux familles Sutter et Hager à l'origine de cette tradition séculaire bien magstattoise.

Désormais c'est le Conseil de Fabrique qui portera cet héritage avec le concours de toutes les bonnes volontés.

### *Le projet de rénovation de notre église se concrétise.*



Nous avons fait appel à un bureau d'étude pour évaluer le type de chauffage adapté au bâtiment et les démarches se suivent.

Pour récolter des fonds, le Conseil de Fabrique a ces dernières années organisé le repas annuel de la Sainte Blaise. Ce fameux repas concocté par notre chère Clarisse faisait salle comble et restera gravé dans nos mémoires.

A l'avenir nous vous proposerons d'autres manifestations. D'ores et déjà nous vous suggérons **le concert du 23 juin à 17h**. Venez nombreux en famille ou avec vos amis, il s'agit d'un quatuor de saxophones professionnels.

Nous vous rappelons que chaque don effectué est déductible à 66% du montant de votre impôt sur le revenu. Un justificatif vous parviendra à temps voulu.

La rénovation est imminente, nous faisons appel à votre générosité !

Merci de nous soutenir dans ce projet ambitieux.

Le Conseil de Fabrique



# Concert

## Quatuor de Saxophone

Christian Roellinger

---

EGLISE MAGSTATT-LE-BAS

**23 Juin à 17h00**

---

Bach - Singelée - Iturralde - Gershwin - Albeniz

---

*Entrée libre. Plateau au profit de la rénovation de notre église*



## Amicale des Sapeurs Pompiers

### Feu de Carnaval, 2024

Notre Feu de Carnaval, a encore été une belle réussite.

Le 16 Mars dernier, l'équipe de l'amicale des sapeurs-pompiers de Magstatt le Bas et les aidants habituels, ont encore tout donné pour permettre à cet évènement de se perpétuer. Et il n'y a pas meilleure satisfaction et motivation que de voir l'engouement généré.



Vous étiez encore nombreux, cette année, à nous rejoindre au réservoir, malgré quelques moments de pluie en journée, qui nous ont laissé penser au pire. Finalement la météo nous a épargné et nous a permis de passer un très bon moment. Forcément, il y avait la boue, mais celle-ci fait partie de la tradition, tout le monde le sait !!!

Merci à tous pour votre présence et votre participation !

Merci également à tous les bénévoles, sans qui une telle manifestation ne pourrait se faire.



Notre Prochain rendez-vous : La **FÊTE TRICOLORE**

**Samedi 6 juillet**

(avec feu d'artifice !)



Nous espérons vous y voir très nombreux également

# Les P'tits Loustics

## DES NOUVELLES DES P'TITS LOUSTICS...

Pour les vacances d'automne, les tout « P'tits Loustics » ont participé à des activités « Aux couleurs de l'automne ». Au programme avec Nathalie : Les grands jeux de Monsieur Wolf et du sanglier gourmand, le jeu de la course aux pommes, de la cuisine, de la peinture ...

Les Tout P'tits Loustics ont passé une matinée sportive au MegaKids de Saint-Louis



Les plus grands se sont transformés en agent secret avec Mathias et Giulia en fabriquant les accessoires des agents secrets (lunettes, talkie-walkie ...), ils ont participé à un Rallye Photo, un CLUEDO géant, le désamorçage d'une bombe ...

Les Grands Loustics ont passé une matinée au LaserGame de Saint Louis



La traditionnelle cavalcade a eu lieu le mardi 31 octobre 2023, le matin pour les maternelles et l'après-midi pour les primaires



Le mois de février a été très festif pour nos P'tits Loustics.

Nous avons célébré Mardi Gras.

Enfants et animateurs ont revêtus leurs plus beaux costumes ce jour-là.

## L'ACTUALITÉ DE NOS ASSOCIATIONS



Lors des vacances d'hiver, les maternelles ont découvert le monde du Far West, les indiens et les cowboys. Au programme : déguisement, affiche « Wanted », cuisine tipis en chocolat, grands jeux du shérif ...



Le thème des vacances pour le groupe des primaires était « Les Livres ». Ils ont pu découvrir différentes sortes de livres : les mangas, les romans, les BDs, les livres docs et les comics. Ils ont pu participer à un match de Quidditch avec Julien de Caméléon Sport.

Deux sorties ont été organisées à la Patinoire de Mulhouse et au Climb'Up de Wittenheim



Après 8 belles années auprès des Grands Loustics, Mme Anne Spittler a démissionné de son poste de présidente pour des raisons professionnelles. Mme FANTAUZZI Aurore a été élue présidente par l'ensemble du comité.



**Les dossiers d'inscription pour l'année scolaire 2024/2025 seront disponibles sur notre site à compter du mardi 11 juin 2024.**

# Les dernières nouvelles des écoles du RPID Magstatt-le-Haut, Magstatt-le-Bas et Koetzingue

## *La venue du Saint Nicolas à l'école*

Les enfants attendaient avec impatience le passage du Saint Nicolas qui est venu nous rendre visite jeudi matin 7 décembre 2023. Les enfants ont été heureux de lui chanter quelques chansons et lui remettre des dessins pour le remercier de sa venue. Saint Nicolas était accompagné de son assistante Sandra Husser, qui l'a véhiculé sur les différents sites pendant que Aude Pontier et Amandine Gronnier préparaient un bon chocolat chaud qui a ravi les papilles des enfants qui ont pu le déguster –ainsi qu'un mannala - après la venue du Saint Nicolas.



### Les préparatifs de Noël

Comme à l'accoutumée, les élèves de PS-MS et CE2-CM sont allés accrocher leurs décorations sur le sapin de Noël à Magstatt-le-Bas vendredi matin 1er décembre. Ils ont été accueillis par Marinette et Nadoue. Chaque enfant a reçu un chocolat offert par l'association culturelle de Magstatt-le-Bas.



### Les actions de solidarité

Dans le cadre de notre action du projet d'école, « Vivre la laïcité », les familles ont été conviées à participer à des actions de solidarité en décembre et en janvier.

Cinquante « boîtes de Noël » ont été déposées dans les écoles, puis transmises et distribuées par différentes associations aux personnes démunies dans le département du Haut-Rhin.



15kg900g de pièces jaunes ont été récoltées dans les 5 classes et déposées à la Poste vendredi 2 février !



**Un très grand merci** à tous les enfants et toutes les familles qui ont participé à ces belles actions de solidarité !

## Carnaval à l'école

Mardi 13 février 2024, c'était Mardi-Gras. Les élèves sont venus déguisés à l'école. Ils ont préparé et dégusté d'excellentes crêpes. Bravo à tous pour vos superbes déguisements !



## Pâques à l'école

Jeudi 28 mars, les enfants de PS, MS, GS et CP ont pu trouver leurs paniers de Pâques remplis de chocolats. Ils ont aussi partagé un lapin en chocolat pour le goûter. Merci Lapin de Pâques !





Vendredi 22 mars 2024, les élèves ont suspendu leurs réalisations plastiques sur le thème « Faire des bulles » dans les différentes cours de l'école à Magstatt-le-Haut, à Magstatt-le-Bas et à Koetzingue à l'occasion de la traditionnelle Grande Lessive. Bravo aux artistes !

En arrivant à l'école le matin, les enfants ont fait des bulles éphémères de savon/ d'eau dans les cours de récréation. Voici quelques étendages photographiés :



## Le tri des déchets



Jeudi 28 mars 2024, Sandrine Doebelin, chargée d'animation tri et réduction des déchets à Saint-Louis Agglomération, est venue à l'école, pour expliquer aux élèves des classes de PS-MS, PS-GS et GS-CP comment bien trier les déchets dans les différentes poubelles.

Mardi après-midi 26 mars 2024, Sandrine Doebelin, est venue sensibiliser les élèves de CE et CM à la réduction des déchets électriques et électroniques fonctionnant sur piles, secteur et batteries. Qu'ils soient en bon état ou qu'ils ne fonctionnent plus, ils ne doivent plus être jetés à la poubelle, ils font l'objet d'une collecte spécifique soit en déchetterie, dans des points de collecte en grandes surfaces ou dans les réseaux solidaires.

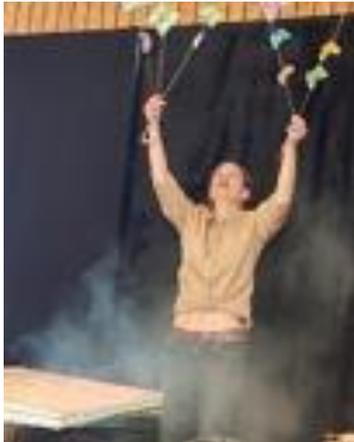


## Voyage autour du monde

Lundi 8 avril 2024, tous les élèves des cinq classes de l'école se sont retrouvés à la salle « la Menuiserie » à Magstatt-le-Bas pour assister au spectacle « Carnet de voyages ».

Marilou se souvient... *Quand j'étais petite j'ai fait le tour du monde. Un matin, alors que j'allais aller à l'école, mon papa m'a dit "Fais tes bagages, je t'emmène en voyage ! En voyage !! Moi je savais ce qu'il voulait dire : il allait m'emmenner avec lui pour voir les animaux du monde entier. J'ai pris plein de photos et j'ai fabriqué mon premier carnet de voyage. Mais aujourd'hui, en ouvrant mon carnet j'ai découvert que les animaux avaient disparu ! Toutes les photos étaient vides. Ou sont passés les animaux ?*

*Pourquoi sont-ils partis*



En Chine, les pandas qui peuplaient les forêts de bambous doivent fuir pour survivre en raison de la déforestation pour agrandir les villes.

En Afrique du Sud, au Kwazulu-Natal, elle constate qu'une grande partie des éléphants a été dévasté par des actes de braconnage à cause de la commercialisation de l'ivoire.

En Espagne, la culture intensive et l'utilisation de pesticides, insecticides et nombreux produits chimiques ont contribué à la destruction de nombreuses espèces d'insectes, en particulier les papillons.

En Asie, à la frontière du Kamtchatka en Russie, elle découvre que les ours polaires ont dû faire face à la fonte des glaces.

Au Brésil, à Rio de Janeiro, les perroquets (les aras) sont en cage, arrachés de leur lieu de vie naturelle et vendus à la domestication.



### Bouger à l'école

Les mardis matins, du 12 décembre au mardi 20 février, les élèves de CE et CM ont pratiqué la natation à la piscine de Village -Neuf lors de 9 séances pendant 40 mn.

Merci aux parents accompagnateurs !



Chaque jeudi matin, du 14 mars au 18 avril 2024, avec Julien Burtz, éducateur sportif, les élèves de CE et CM ont appris à acquérir un bon équilibre sur le vélo, à conduire et piloter le vélo correctement (pédaler, tourner, freiner), à découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé, à circuler sur la route ou les chemins en groupe.



## L'ECOLE

Les élèves en PS-MS et PS-GS (en janvier-février) et les élèves en GS-CP (en mars-avril) ont pratiqué différentes activités sportives ludiques avec Julien Burtz, éducateur sportif « Caméléon sport ».

Les enfants ont aimé participer aux différents jeux de coopération proposés.



# SAPEURS POMPIERS HAUT-RHIN



# INCENDIE SECOURS

## Notre force c'est vous !

**Le centre de secours de MAGSTATT-LE-BAS** compte quarante-deux sapeurs-pompiers volontaires, une équipe dynamique, compétente et disponible comprenant 9 femmes, 33 hommes (dont 1 infirmier sapeur-pompier). L'ensemble du personnel est formé toutes missions, à savoir :

### Secours aux personnes / Incendies / Interventions diverses

Il compte quatre véhicules :

- 1 Véhicule de secours aux victimes VSAV (malaise, détresse vitale, accident de circulation)
- 1 Fourgon pompe tonne FPT (incendie, accident de circulation, fuite de gaz)
- 1 Véhicule d'intervention divers VTU (fuite d'eau, inondations, tempête)
- 1 Véhicule léger VTULE (opération de prompts secours à personne)



Le centre de secours (CS) défend un secteur de premier appel couvrant 18 communes, ce qui représente environ 12 500 personnes.

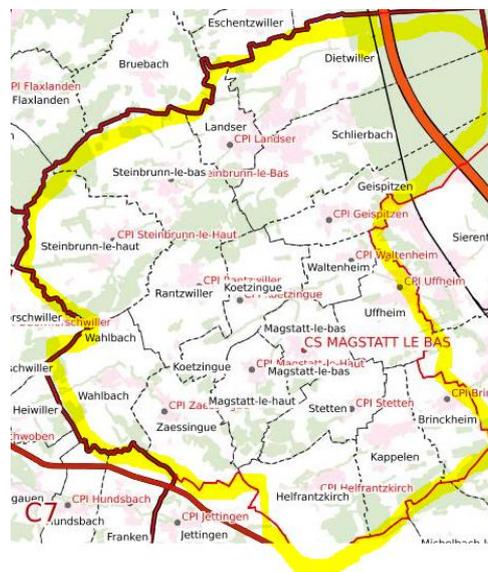
En 2023, Magstatt est sorti à 374 reprises (une intervention par jour). Ces sorties sont essentiellement le secours et le soin d'urgence aux personnes (72%), les accidents de transport (9%), l'incendie (6%), les opérations diverses 13 %).

La force du centre de secours est l'interactivité que ce soit dans l'opérationnel mais aussi dans les formations avec les centres de premières interventions (CPI) situés autour du CS.

- CPI Uffheim
- CPI Koetzingue
- CPI Geispitzen
- CPI Wahlbach- Zaessingue
- CPI Helfrantzkirch
- CPI Rantzwiller

Également deux corps qui interviennent en complément d'effectif si nécessaire :

- CPI Landser-Schlierbach-Dietwiller
- CPI Sierentz



### Recrutement :

**Le recrutement est ouvert à l'ensemble des personnes habitant dans un rayon de 6-8km autour du CS de Magstatt-le-Bas.**

Nous avons besoin d'hommes et de femmes âgés de 16 à 55 ans, qu'ils soient novices ou déjà opérationnels. Le besoin se fait surtout ressentir en journée quand les personnes sont parties au travail.

Les sapeurs-pompiers sont des personnes ordinaires qui en parallèle de leur profession et de leur vie de famille se rendent disponibles immédiatement et actifs dans leur engagement pour le service public.

Différents corps de métiers sont représentés au sein du groupe ce qui est un atout pour la vie au CS. Contact :

- Ltn Joel DUCOURTIOUX, tel. 06 16 89 69 14.
- Ltn Michael BRAND, tel. 06 73 39 72 37.
- La Mairie.

Vous pouvez être accueillis tous les lundis soirs de 18h à 21h au centre de secours de Magstatt-le-Bas pour plus d'information où le chef de centre ou un cadre du centre pourra vous renseigner. Des flyers de présentation vont être mis à disposition dans vos communes.

ENGAGEMENT DIFFÉRENCIÉ SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

DEVENEZ SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE POUR UNE SEULE MISSION!

Le secours et les soins d'urgence aux personnes

+ d'infos

Vous êtes volontaire ?  
REJOIGNEZ  
LES SAPEURS-POMPIERS

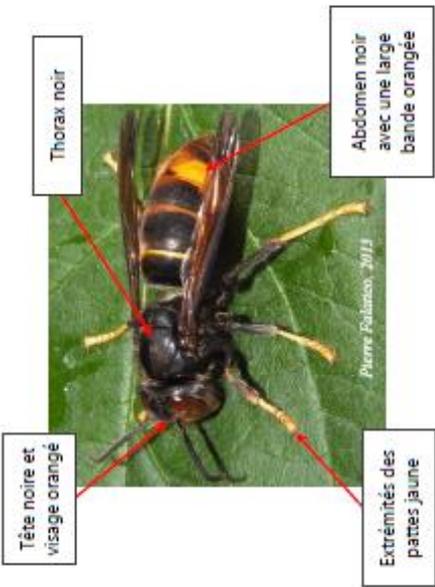
www.sdis68.fr

UDSP HAUT-RHIN SAPEURS POMPIERS

SAPEURS POMPIERS HAUT-RHIN INCENDIE SECOURS

# Bien reconnaître le frelon asiatique

**Le Frelon Asiatique**  
*Vespa velutina nigrithorax*



Tête noire et visage orangé

Thorax noir

Abdomen noir avec une large bande orangée

Extrémités des pattes jaune

**Le Frelon Européen**  
*Vespa crabro* - Un risque de confusion



Tête rousse et visage jaune

Thorax noir et roux

Abdomen jaune avec des dessins noirs

Pattes rousses

**Autres risques de confusion**



**Abeille charpentière**  
*Xylocopa violacea*  
Taille : 2,5 cm à 3 cm

Pierre Falatico, 2010



**Guêpe des buissons**  
*Dolichovespula media*  
Taille : 1,8 cm à 2,2 cm

Fritz Geller-Grimm, 2007



**Guêpe européenne**  
*Vespa germanica*  
Taille : 1,8 cm à 2,2 cm

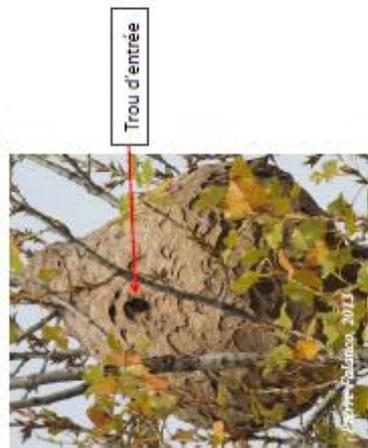
Soebe, 2005

Nid en cheminée, entrée large sur le dessous :



Trou d'entrée

Nid ovale, entrée unique sur le coté :



Trou d'entrée

Taille de l'individu	Activité	Situation des nids
4 cm	Nocturne / Diurne	Lieux abrités : grange, stock de bois, grenier, souche, arbre creux...

Taille de l'individu	Activité	Situation des nids
3,5 cm	Diurne	En hauteur des arbres Plus rarement proches des habitations

## Bien le signaler

### Contexte

Originaire de Chine, le Frelon Asiatique a été détecté pour la première fois en France dans le Sud Ouest en 2004. Depuis, il a colonisé plus de 75 % du territoire.

En région Grand-Est, les premiers cas ont été signalés en 2015 en Lorraine, en Champagne-Ardenne et en 2016 en Alsace.

Classé Espèce Exotique Envahissante par l'Union Européenne, le Frelon Asiatique colonise le territoire et dégrade la qualité de notre environnement.

Le Frelon Asiatique a des impacts à 3 niveaux :

- **Apiculture**  
Prédation des abeilles domestiques et du couvain
- **Biodiversité**  
Diminution de la production de miel
- **Santé publique**  
Perturbation des équilibres naturels  
Prédation accrue des insectes pollinisateurs
- **Santé publique**  
Risque de piqûres
- **Santé publique**  
Perturbation des lieux publics
- **Santé publique**  
Perturbation des activités de plein air

Pour plus d'information : [www.fredon-alsace.fr](http://www.fredon-alsace.fr)

Vous repérez un Frelon Asiatique  
Que faire ?

- 1) Prendre une photo du nid ou de l'individu ( sans se mettre en danger)
- 2) Contacter le référent de votre département par mail :

Pour le Bas-Rhin :

M. ENGEL Philippe - GDSA 67

Mail : [frelonasiatique67@gmail.com](mailto:frelonasiatique67@gmail.com)

Pour le Haut-Rhin :

M. FRIEH André - GDSA 68

Mail : [frelonasiatique68@gmail.com](mailto:frelonasiatique68@gmail.com)

Plaquette créée par :



## LE FRELON ASIATIQUE

Un insecte à surveiller  
qui nous concerne tous



- Bien le reconnaître
  - Bien le signaler
- Pour une lutte efficace

**LES FOYERS CLUBS D'ALSACE ET L'AGGLOMERATION DE SAINT-LOUIS RECHERCHENT**



Volontaires et responsables, avec des idées plein la tête, un dose de folie et de l'énergie, avec une vraie volonté de transmettre des valeurs.

- Le BAFA serait un plus
- Le permis de conduire est indispensable
- Rémunération en contrat d'engagement éducatif à 37.5 € net/jour.

**ENTRE LE 8 JUILLET ET LE 30 AOUT 2024**

**DIVERSES ACTIVITES A LA JOURNEE, VEILLEES**

**ET**

**SEJOUR AVENTURE A PIERRE PERCEE DU 22 JUILLET AU 26 JUILLET**

**SEJOUR A LA FERME EQUESTRE DU 12 AU 14 AOUT**

**SECTEUR PORTE DU SUNDGAU  
LAURA RUDNICKI**

**LAURA.SLA2@MOUVEMENT-RURAL.ORG**

**SECTEUR PAYS DE SIERENTZ  
ANGELIQUE RASSER**

**JEUNESSE.SLA@MOUVEMENT-RURAL.ORG**



# Marche pèlerinage vers Mariastein



Amis marcheurs ou pèlerins,  
le pèlerinage vers Mariastein  
aura lieu le

**Lundi de Pentecôte  
20 mai 2024**

Comment ne pas se souvenir de tous ceux qui ont été à l'origine de cette marche et de ceux qui l'ont perpétué... Alors, nous ne voulons pas les oublier et marcher en leur compagnie !

Plusieurs possibilités sont offertes :

## 1. Marche traditionnelle

**Départ à 4h30 devant la mairie de Magstatt-le-bas.**

Parcours fléché (modifié entre Magstatt et Ranspach le bas.

Halte entre 6h45 et 7H15, au terrain de sports de Michelbach-le-Haut (env.10km)



## 2. Parcours réduit

Départ vers 7h15 du terrain de sports de Michelbach-le-haut  
Jusqu'à Mariastein (env. 20km)

## 3. Autre formule

Rendez-vous vers 11h devant la basilique de Mariastein

**11h30 Messe dans la chapelle N.D. des 7 douleurs, par Père Raymond**

**Pour une bonne organisation, veuillez si possible vous annoncer à**

Christophe SPITTLER au **06.43.33.74.38**

Odile WARY au **06.12.03.87.88**

**Cette participation est sous votre propre responsabilité**

# DistriFlex

La mobilité pour vous

**POUR SE DÉPLACER FACILEMENT DANS L'AGGLO\*!**

**IL SUFFIT DE NOUS LE DEMANDER !**

Le Service TAD évolue et devient **DistriFlex**

Mars 2024  
\*Voir liste des communes et destinations.

## Connaissez-vous le transport à la demande DistriFlex ?

Depuis l'arrêt **Mairie** à **MAGSTATT-LE-BAS** vous pouvez rejoindre directement :

- Bartenheim : arrêts Charles Péguy, Gare TER, Merles, Robert Hassler, République (lignes 5 et 608)
- Blotzheim : arrêt Mairie (Ligne 1)
- Kembs : arrêt Maison du Patrimoine (Ligne 6)
- Sierentz : arrêts Centre, Collège Dolto, Gare TER, Hôpital, Zone Commerciale (Ligne 608)

Réservez votre trajet :

- Depuis l'application mobile DistriFlex 📱
- Sur le site [distribus.com](http://distribus.com) 🌐 dans la rubrique Transport à la Demande
- Par téléphone au 0800 515 584 📞 du lundi au vendredi de 8h15 à 13h et de 14h à 18h
- A l'agence Distribus de Saint-Louis 🏢

Pour en savoir + : [distribus.com](http://distribus.com)

## DistriFlex

### TRANSPORT À LA DEMANDE

Une solution de mobilité dynamique, sur réservation pour vous rabattre vers d'autres lignes régulières Distribus ou pour rejoindre les pôles santé, les centres-villes, les centres commerciaux et gares TER.

**DistriFlex** fonctionne toute l'année (sauf certains jours fériés) du lundi au vendredi de 6h00 à 19h00 et le samedi de 8h30 à 18h30.

+ d'infos sur [distribus.com](http://distribus.com)

Télécharger l'application



## COMMENT S'INSCRIRE ?

Créez un compte et laissez-vous guider



En téléchargeant l'**appli mobile DistriFlex** ou en vous rendant sur **distribus.com**

Mais aussi par téléphone **0800 515 584\*\*** ou à l'**agence DistriBus**



## LES TARIFS

Pour vos déplacements en DistriFlex, la tarification Distribus s'applique.

- **Ticket unitaire** : 1,70€
- **Carte 6 voyages** : 7,50€
- **Carte 12 voyages** : 15€
- **Ticket Alsa+24h St-Louis** : 3,60€
- **Abonnements Junior/Adulte/Senior**
- **+ Titres Inflex** pour les détenteurs de la carte de réduction Inflex :
  - ▶ 2,70€ l'unité
  - ▶ 16,20€ par tranche de 6 voyages
  - ▶ Le titre Inflex ne permet pas la correspondance sur les lignes suisses.



- **+ Ticket unitaire Zone 10** : 4,90€
- **+ Ticket unitaire TRIREGIO**
  - ▶ Petite zone : à partir de 7,70€
  - ▶ Grande zone : à partir de 13,20€

## DistriFlex+

### TRANSPORT DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

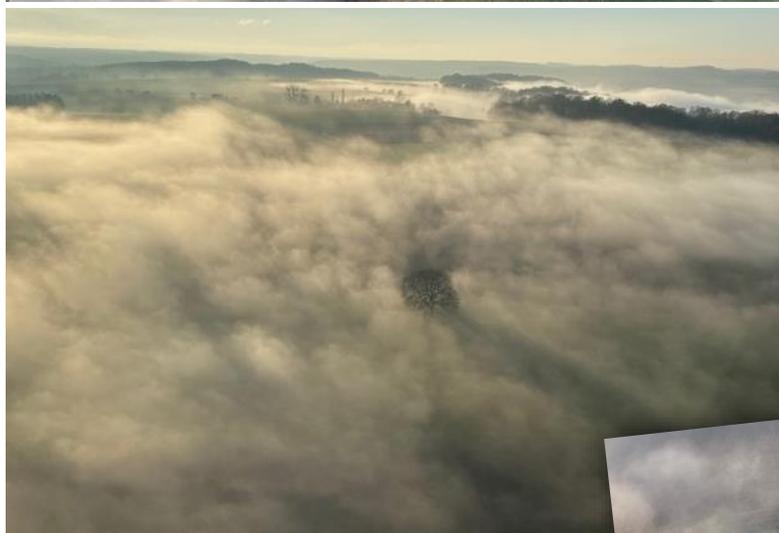
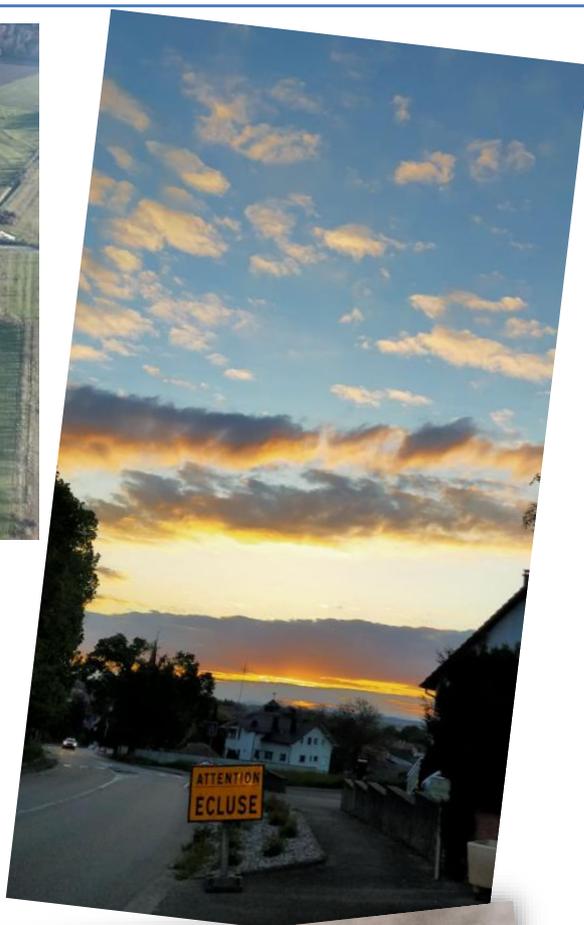
Saint-Louis Agglomération (SLA) et Distribus proposent un service de transport dédié aux personnes à mobilité réduite : **DistriFlex+**.

Il fonctionne sur réservation toute l'année (sauf les jours fériés), du lundi au vendredi de 06h à 19h et le samedi de 08h30 à 18h30.

Il est effectué par un véhicule adapté qui vient vous chercher à l'heure convenue.



# Photos de nos lecteurs :





**Infos Mairie :**  
 Téléphone : 03 89 81 51 43      [mairie@magstatt-le-bas.fr](mailto:mairie@magstatt-le-bas.fr)  
 Ouverture au public (sauf jours fériés et avis contraires) :  
 Lundi : 17h à 20h      Permanences de M. le Maire (sur rendez-vous) :  
 Mardi : 10h à 12h      Lundi de 18h à 20h  
 Jeudi : 17h à 19h      Jeudi de 18h à 19h

**SAINT-LOUIS AGGLO (SLA)**

Place de l'Hôtel de ville  
 CS 50199  
 68305 Saint-Louis Cedex  
 Tél. 03 89 70 90 70  
[www.agglo-saint-louis.fr](http://www.agglo-saint-louis.fr)

**Pôle de proximité de Sierentz**

57 rue Rogg-Haas 68510 Sierentz  
 Tél. 03 89 28 54 28  
[Pole-sierentz@agglo-saint-louis.fr](mailto:Pole-sierentz@agglo-saint-louis.fr)  
 Mardi, mercredi et vendredi :  
 9h-12h, 13h30-17h  
 Jeudi : 9h-12h

**Service Eau et Assainissement de Sierentz**

[eau.sierentz@agglo-saint-louis.fr](mailto:eau.sierentz@agglo-saint-louis.fr)  
 (mêmes horaires que le pôle)  
 au : 03 89 28 34 33  
 Numéro d'astreinte :  
 03 89 70 46 68 (Hors horaires d'ouverture public)

**Espace France Service Sierentz**

17, rue Rogg Haas, 68510 Sierentz  
 Tél. 03 67 27 01 30  
[France-services@agglo-saint-louis.fr](mailto:France-services@agglo-saint-louis.fr)  
 Lundi: 10h-12h / 13h-17h  
 Mardi: 9h-12h / 13h-17h  
 Mercredi: 9-12h / 13h-18h  
 Jeudi: 9h-12h30  
 Vendredi: 9h-12h / 13h-16h

**Transport à la demande « Distriflex »**

Réservation au n° vert 0800 515 584

**SCOLAIRES**

**Ecole primaire de Magstatt-le-Bas**  
 03 89 81 54 44  
**Ecole primaire de Magstatt-le-Haut**  
 03 89 81 59 18  
**Ecole primaire de Koetzingue**  
 03 89 81 63 45  
**Périscolaire Magstatt-le-Haut**  
 03 89 81 59 90  
**Collège Françoise Dolto à Sierentz**  
 03 89 81 51 30

**ASSOCIATION MÉDICALE de la Hochkirch**

60 rue Poincaré, Sierentz  
 09 67 45 57 82

**PHARMACIE DE GARDE**

Tel : 3237  
 ou <https://www.pharma68.fr/gardes.php>

Pour les gardes de nuit, téléphoner aux services de police ou de gendarmerie locaux (composez le 17) pour obtenir l'adresse.

**COMMUNAUTÉ DES PAROISSES Terres de Promesses**

5 rue Pointcaré 68510 Sierentz  
 Contact : [terredepromesses@orange.fr](mailto:terredepromesses@orange.fr)  
 Tél. : 03 89 81 54 20

**GENDARMERIE de Sierentz**

03 89 81 53 11

**BRIGADE VERTE**

03 89 74 84 04

**SPA de Mulhouse**

03 89 33 19 50

Edité et imprimé par la Mairie de Magstatt-le-Bas, directeur de publication : Monsieur le Maire Serge Fuchs  
 Composition et crédits photos : Commission de Communication Robert Anastasio, Clarisse Bissel et Christophe Bissel ; Dépôt légal : Mai 2024  
 Photos des lecteurs : Jacques Spittler, Annick Fuchs